L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 DECEMBRE 1863. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS ;
JEUDI MATIN, 3 DECEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par W. F. Vincent—A son magasin d'encan, rue de Chartres, 309 lots de marchandises sèches.

Par E. Roger & Co—A leurs salles d'encan, rue de Chartres, marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussures.

Par B. Turpin—A 10 heures, au magasin No 17, rue Toulouse, grand alambic en cuivre.

Par D. E. Morphy—Au magasin de Grieff, Byrnes & Co, encoignure Tchoupitoulas et Natchez, chandelles, café moulu, jambons, bœuf sec, viandes conservées, tabac, thé, &c.

Par R. Scott—A 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No 54—Eau de vie, whisky, jambons, café, &c.

Par H. H. McLean—A 10 heures et demie, au No 236 de la rue des Magasins, meubles.

Par F. F. Trinchard—A 10 heures, au No 42 de la rue Gravier, cognac français, cidre, whisky, bœuf, sucre, &c—à midi, sur la Levée, au poteau 22, 1er district, pommes de terre.

Par J P Boisseau—A onze heures, au coin des rues des Magasins et Gravier, jambons, fromage, tabac, liqueurs, &c &c.

Par R T Montgomery—A 10 heures et demie, au pied de la rue de la Douane, sucre.

Par D E Morphy—A 10 heures au No 47 de la rue des Magasins, cordes à coton.

Nouvelles par la voie du Sud.

Le *Picayune* a reçu le *Mobile Tribune* du 21 novembre, qui contient les nouvelles suivantes :

Chattanooga et Knoxville.

Missionary Ridge, 21 novembre—On ne sait rien de plus de l'Est-Tennessee. Le capitaine Allen West, de la cavalerie de la Louisiane, envoyé en reconnaissance dans la montagne Sand, en a ramené un certain nombre de déserteurs.

La batterie Lookout a canonné l'ennemi aujourd'hui. Il y a eu hier et aujourd'hui une forte pluie qui a empêché les opérations militaires.

Atlanta, 21 novembre—10 heures 40 m. A. M.—Le train de chickamauga vient d'arriver avec plus de 100 Fédéraux faits prisonniers sur les derrières de Burnside. Des officiers arrivés de front disent qu'il n'y a rien de plus que la canonnade habituelle. Il y a des indices de mouvements importants qui s'effectueraient dans le Tennessee.

Le *Marietta Confederate* publie les nouvelles suivantes de la vallée du Tennessee, qu'il tient du chirurgien Driver.

Le colonel Jeff Forrest n'est pas mort, comme on l'a dit, il va bien et le docteur Driver pense qu'il se rétablira. Il l'a laissé, il y a six jours, dans le voisinage de Tuscombia. Osterhaus lui a rendu visite, l'a bien traité et l'a mis sous parole. Le docteur Driver nous apprend que quand l'ennemi est venu à Tuscombia, pendant que le général S. D. Lee leur faisait face avec la plus grande partie de ses forces, le général Roddy a fait un détour pour les attaquer par derrière, ce qui les a fait retraiter précipitamment. Six divisions comptant environ 3,500 hommes chacune sous Sherman, ont traversé le Tennessee à Eastport et sont revenues à Florence, où a été laissé un fort détachement, et le reste a continué sa route, la moitié allant par Pulaski, l'autre par Athènes. Les prisonniers disent que l'intention des fédéraux était d'occuper d'une façon permanente le pays au nord du Tennessee. Si cela est vrai, ils laisseront, sans doute, des détachements à différents points importants, et le reste ira renforcer Thomas à Chattanooga.

Le docteur Driver rapporte que la dévastation est très grande dans la vallée, et que 25 ou 30 familles ont quitté le pays et sont allées à Tuscombia pour obtenir des secours, et que quelques-unes n'avaient que des patates pour se nourrir. Le quartier général de Lee était à Tuscombia, et celui du général Roddy à quelques milles plus haut dans la vallée. Une partie des forces de ce dernier était du côté de Bear Creek à 18 ou 20 milles au-dessous de Tuscombia. En chemin le docteur Driver a appris qu'il n'y avait pas de troupes fédérales à Huntsville, mais son impression est qu'il y en a encore à Browsboro.

Une souscription est ouverte à Charleston pour le bénéfice des familles de ceux qui ont été noyés dans le port par un accident de machine sous-marine. Cinq de ces malheureux étaient des ouvriers de Mobile. Un don libéral ($500) a été fait par MM. E. Lafitte & Cie.

PATRIOTISME GÉNÉREUX ET MODESTE.—Nous apprenons que le même citoyen de Richmond qui a déjà plusieurs fois remis au secrétaire du Trésor $2000 en or, à la condition que son nom ne serait pas connu, vient de faire une nouvelle remise de $1000 à la même condition.

Nous honorons le motif et la généreux sentiment de notre concitoyen. Il mérite la reconnaissance de ses compatriotes pour le noble exemple qu'il donne.

[*Richmond Dispatch*.]

LISTES BLANCHES ET NOIRES.

Il ne faut pas s'étonner du tout de lire dans la correspondance de l'Atlanta *Appeal* que des listes blanches et noires sont tenues dans chaque compagnie et régiment de l'armée de Bragg pour conserver les noms de ceux qui restent chez eux au lieu d'aller se battre, les noms des spéculateurs et des extorqueurs, et les noms de nos fermiers et autres patriotes qui ont assisté et assistent continuellement les familles de nos soldats. Pour obtenir des listes correctes, on a recommandé comme un devoir à chaque soldat de faire tous ses efforts pour connaître dans sa section les noms de ceux qui constituent les deux classes.

Les béliers et la presse de Liverpool.

Protestation contre la détention de ces navires.

(Du *Liverpool Mercury* du 3 nov.)

Le bélier "El Tousson" a été tiré du grand dock dimanche et est maintenant à l'ancre dans la Mersey sous la garde du capt. Inglefield et de ses habits bleus. Les marées actuelles ne permettent pas la sortie du bélier "El Monassir" des docks de MM. Laird, mais il entrera en rivière le 9 du courant. La canonnière Heron restera mouillée en face de ses docks pour prévenir tout mouvement du Monassir à bord duquel a été placé un détachement de soldats de marine. Le capitaine Inglefield avait eu l'intention de tirer le "Toussoun" du *Grand Float* vendredi ou samedi dernier mais par suite d'impossibilités venant de la température ou du défaut d'autorisation, l'opération n'a pu avoir lieu que dimanche. Environ 100 hommes avaient été transférés à bord du "Majestic" et le bélier sortit du dock et fut tiré par deux bateaux remorqueurs, sous la direction de M. Bond, un de nos meilleurs pilotes de Liverpool et sous les ordres du capt. Inglefield, officier commandant. Il n'y avait pas beaucoup de spectateurs, mais le peu d'hommes qui se trouvaient là dénoncèrent en termes énergiques l'opération comme un outrage aux droits de propriété particulière et comme une violation des lois anglaises.

Le bélier fut mis à l'ancre entre le Great Eastern et l'Akbar à Rock Ferry. Maintenant toute cette affaire apparaîtra comme une farce monstrueuse de la part du gouvernement ou de ses conseillers. Pourquoi s'est-on occupé, en quoi que ce soit, de ces béliers? Pourquoi le Toussoun a-t-il été éloigné du quai Victoria? Il était impossible qu'il sortisse du lieu où ils se trouvaient. A supposer qu'ils aient été construits pour les Etats Confédérés, leurs constructeurs eussent voulu absolument les faire échapper à tout hasard. Etait-il supposable que, semblable à quelque navire fantôme, le Toussoun eût pu passer au milieu d'une flotte de navires sans que les autorités des docks et les officiers du gouvernement en eussent eu connaissance? Le Toussoun, en outre, n'eût pas été prêt à se mettre en mer avant trois ou quatre semaines, et le Monassir avant trois ou quatre mois. Donc, si le gouvernement croyait avoir à contester quelque chose de relatif à ces navires, pourquoi le Monassir n'a-t-il pas été conduit dans le Great Float et amarré à côté du Toussoun, où il eut été parfaitement en sûreté, au lieu d'être conduit en rivière pour y être exposé, non encore achevé, aux horribles coups de vent qui se font fréquemment sentir sur la Mersey dans cette saison de l'année?

Le gouvernement est naturellement seul responsable, et si quelque accident arrive à ces navires, le pays aura à en supporter les frais. Le "Monassir" n'a ni cables ni ancres; il n'a pas même encore, à ce que nous croyons, son gouvernail. Il est évident que le gouvernement a été étrangement trompé à l'égard de ces navires. Comme preuve de cela, nous pouvons dire qu'il y a quelques jours le magistrat de Birkenhead reçut de sir George Grey une communication où il était dit que la sortie des béliers amènerait probablement une collision entre les soldats de marine et les ouvriers des chantiers, et qu'il fallait prévenir l'autorité compétente afin qu'elle prit des mesures propres à empêcher tout désordre et toute violence. Les autorités, après avoir consulté avec M. Laird, répondirent qu'il n'y avait pas de troubles à redouter et l'affaire en resta là. Ceux qui connaissent MM Laird doivent savoir qu'ils seraient les derniers à tolérer une démonstration quelconque de leurs ouvriers contre un acte du gouvernement quelque entaché d'illégalité que cet acte put être.

On nie que les béliers soient pour les Rebelles.

(Du *Birkenhead Advertiser* du 1er nov.)

Le discours que M. Laird a prononcé à Music Hall, la semaine dernière, a provoqué sur lui et ses associés les foudres qui s'accumulaient depuis quelque temps au Foreign office.

Les deux navires que nous prendrons la liberté d'appeler maintenant par leur nom, les deux béliers français, ont été saisis, les ouvriers qui y travaillaient renvoyés et leurs places prises par des marins et des soldats de marine ; enfin une confiscation parfaite a eu lieu. Les gens parlent de béliers construits pour les Etats Confédérés. Mais il n'y a rien de cela. Ils iront au lieu de leur destination sans avoir besoin de traverser l'océan. Peut être pourrions nous démontrer, si le moment était venu, que ces navires n'ont pas été construits pour les Etats Confédérés; que conséquemment le comte Russell s'est lourdement trompé ; que les béliers sont une propriété française très sérieuse et qu'il faudra les abandonner. Dans ces quelques dernières lignes nous avons condensé toute la question des célèbres béliers et pour justifier nos sentences et corroborer nos vues nous comptons avec confiance sur des événements très prochains, espérant en attendant que les relations de deux grands pays ne resteront pas à la merci du vieux monsieur hargneux du foreign office.

Le *Liverpool Mail* rappelle à ses lecteurs qu'il n'y a pas de loi existante qui puisse empêcher MM. Laird de construire une coque vide pour les Confédérés mais que dans le cas actuel le gouvernement sait déjà par des preuves acquises que les béliers n'ont pas été construits pour les Confédérés et qu'ils ne leur sont pas destinés.

LE ROLE DE L'AUTRICHE.

On lit dans l'*Europe*, sous la date de Vienne, le 3 novembre :

"Dans la conférence des ministres qui a eu lieu sous la présidence de l'empereur et à laquelle assistait le prince de Metternich, ambassadeur autrichien à Paris, la question polonaise a été longuement discutée.

"Bien que des divergences d'opinions se soient manifestées, on a été unanimement d'avis qu'il importait de ne pas s'associer à la Russie, ne fût-ce que par l'observation d'une neutralité qui pourrait être considérée comme sympathique à la Russie.

"L'Autriche n'a pas joint sa note à celle de lord Russell parce que, d'une part, elle a compris la nécessité d'une démarche *plus efficace*, et que, de l'autre, le comte Russell s'est hâté d'expédier séparément sa note à Saint-Pétersbourg, sans attendre la décision définitive de l'Autriche.

"Les ministres se sont séparés en exprimant la ferme résolution de chercher un expédient de nature à cimenter la bonne entente entre les trois puissances."

MORT DU GENERAL BEDEAU.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

"Les nouvelles alarmantes que nous donnions hier de la santé du général Bedeau ne faisaient que trop prévoir un dénoûment prochain. Depuis longtemps atteint d'une maladie qui ne pourrait tuer tout le monde—une affection au cœur—le général a terminé cette nuit, à une heure, une existence dont une partie s'est écoulée dans les enivrements d'une grandeur militaire acquise par le courage, et dont l'autre partie, pour être plus obscure, n'en était pas moins honorable.

Compris dans l'amnistie qui a rouvert les portes de la France aux expulsés de 1851, le général Bedeau a vécu paisiblement à Nantes où il vient de s'éteindre entouré d'amis qui l'ont pleuré amèrement.

"Le général Lamoricière, ancien compagnon d'armes du général Bedeau en Algérie et aussi son ancien compagnon d'exil en Belgique, était venu lui serrer la main à son lit de mort.

"Informés par le télégraphe du décès de l'ex-vice-président de la Législative, MM Dufaure et Lanjuinais ont répondu par la même voie qu'ils seraient demain à Nantes, pour assister aux obsèques du général Bedeau.

"L'illustre défunt n'était pas un homme à opinions tranchées, mais c'était une figure historique respectable, un brillant homme d'épée et un parlementaire convaincu."

ARRIVEE DU ROI DE GRECE A ATHENES.

On mande d'Athènes, le 30 octobre :

"Cinquante mille Grecs d'Athènes, des provinces et même de Turquie assistaient aujourd'hui à l'entrée du Roi, qui s'est faite au milieu des acclamations générales.

"Une proclamation du Roi a été publiée ; il y dit qu'il apporte avec lui sinon l'expérience, du moins une grande confiance et une foi profonde dans l'avenir.

"L'objet de mon ambition, ajoute le souverain, sera de faire de la Grèce, autant que je le pourrai, un royaume modèle en Orient."

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Ch. Reed, accusé d'avoir tué James McCullogh le 4 février 1862, a été jugé hier—M. Durand était chargé de la poursuite, MM. Hahn et Fisk présentaient la défense.

McCullogh est né dans l'Etat du Delaware et avait trente-neuf ans.

Des officiers de police ont déclaré qu'ayant été informés qu'un homme avait été blessé au No 19 de la rue St-Charles, ils allèrent frapper à la porte qui était fermé à clé ; un d'eux se disposait à monter, mais revint sur ses pas en voyant Reed descendre l'escalier un revolver à la main ; il était ivre et offrit de la résistance. Le policeman, aidé de citoyens, l'arrêta, parce que tout le monde disait qu'il avait blessé M. McCullogh. Ce même watchman a déclaré n'avoir entendu de détonation que quand Reed descendit l'escalier et déchargea le revolver. Le prisonnier avait un doigt coupé qui ne tenait que par un petit morceau de chair ; il avait sur lui un couteau propre dans un fourreau et un revolver.

McCullogh a affirmé, à différentes reprises et jusqu'au dernier moment, qu'il avait été blessé par Reed.

La défense a soutenu que c'était un cas de légitime défense. Un témoin (le seul qui ait parlé de la rixe) a déclaré avoir vu les deux hommes luttant et se disputant un pistolet ; c'est celui qu'avait l'accusé lorsqu'il descendit l'escalier. Un troisième individu frappait Reed tandis que celui-ci se battait avec McCullogh—L'arme était, paraît-il, celle du défunt lui-même, le couteau du prisonnier était propre, et la défense a fait valoir le fait que la position dans laquelle on l'avait trouvé ne permettait pas de supposer qu'on s'en fût servi — McCullogh n'aurait il pas été blessé par le troisième individu alors que ce dernier essayait de frapper Reed ?

L'affaire a été soumise, dans la soirée, au jury qui, à huit heures et demie, a prononcé un verdict de déclarant le prisonnier coupable d'homicide.

LA LOI DE CONFISCATION.—On sait que les propriétés de MM. Thomas, Griswold & Co et D. W. Bracket ont été saisies sous l'empire de la loi de confiscation des Etats Unis. On sait également que les défendeurs maintiennent que la loi n'est point constitutionnelle et que les plaidoiries ont commencé hier à la Cour de District des Etats Unis.

M. Lacy, avoué des défendeurs, se base et sur l'inconstitutionnalité de la loi et sur la manière insuffisante et inégale dont la requête est rédigée et présentée.

"L'acte, a-t-il dit, n'est pas conforme au pacte fondamental parce qu'il prive les défendeurs de leurs propriétés sans qu'un Grand Jury ait trouvé lieu à les poursuivre.

"La loi par laquelle le Congrès a ordonné des procédures *in rem* comme moyen de saisie est inconstitutionnelle.

"La loi de confiscation est inconstitutionnelle parce qu'elle déclare une forfaiture absolue et illimitée de propriétés *personnelles*.

"L'Article 3 de la Constitution des Etats-Unis ne s'étend pas seulement aux cas de *trahison*, elle comprend tous les *crimes* et *délits* et cela, que les biens doivent ou non être atteints au moyen d'une *poursuite personnelle ou de procédures in rem*.

"La partie de la clause 2 (Sec. 3. Art. 3) qui a trait à la vie du coupable se rapporte à la *punition* que le Congrès peut déclarer et limite la forfaiture à la vie durante de l'accusé."

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. Les plaidoiries se continuent aujourd'hui.

TUÉ—L'officier Davis annonce qu'il a tué un chien féroce qui avait mordu l'enfant de Mme Hust à l'angle des rues Religieuse et Race.

EDITION D'HIER SOIR.

NOMINATIONS OFFICIELLES. — Les changements suivants ont eu lieu hier à la Douane :

M. C. Bullitt qui remplissait les fonctions de collecteur des Douanes a été nommé officier naval ; M. G. S. Denison, qui était collecteur du Revenu de l'intérieur a été chargé des fonctions de collecteur des Douanes ; M. W. R. Whitaker a été nommé collecteur du Revenu de l'intérieur, et M. Thos P. May, a été nommé assistant trésorier des Etats-Unis.

ARRIVEE DU STEAMER McCLELLAN

Le steamer *McClellan*, parti d'Aransas Pass samedi soir est arrivé hier matin à dix heures. Le major général Banks et son état major étaient à bord.

Le gouverneur militaire du Texas, A. J. Hamilton, était arrivé devant la barre en route pour entrer en fonctions.

Le *McClellan* a amené les prisonniers capturés par nos forces sur l'île Mustang le 17 novembre, savoir : le major George O. Dunaway, 24e régiment du Texas, le capitaine Seabus Garritt, du, le capitaine W. H. Maltry, artillerie du Texas, avec six autres officiers et environ 100 soldats. Le capitaine Maltry a été rédacteur du *Ranchero*, journal publié à Corpus Christi. Il a un frère au service des Etats-Unis qui s'est distingué comme colonel du 45e régiment d'infanterie de l'Illinois.

La ville d'Atlanta.

Nous lisons dans une lettre de Chattanooga :

Atlanta a une population de 26,000 habitants, parmi lesquels on compte beaucoup d'hommes du Nord qui sont les plus ardens sécessionistes de la ville. Atlanta est situé dans une section élevée et salubre, sur la ligne frontière du comté de Fulton, entre la région à grains et la région à coton. La distance de Savannah est de 310 milles, de Charleston de 307, de Montgomery, Ala., de 175, de Chattanooga de 136, de Knoxville de 212, et de Richmond de 792. Quatre chemins de fer communiquent avec Atlanta et s'y réunissent—l'Occidental et Atlantique ou la ligne d'Etat à Chattanooga, la ligne de Georgie à Augusta ; la ligne de Macon, et celle de Montgomery.

Dans le printemps de 1850, John C. Calhoun, en revenant de la Convention commerciale de Memphis, s'arrêta plusieurs jours à Atlanta et prédit que cette ville serait la plus grande ville d'intérieur du Sud, et dans un temps non éloigné la capitale de la Confédération du Sud.

Il y a des carrières du plus beau granite à Stone Mountain, à 16 milles d'Atlanta, sur le chemin de fer de Georgie; et le peuple de cette ville est déterminé, quand cette cruelle guerre sera finie, à élever des constructions plus magnifiques que celles de Grèce et de Rome et plus durables que les Pyramides d'Egypte.

Atlanta est le grand dépôt militaire de la Rebellion et c'est là qu'on garde les approvisionnements de la marine. Il y a un arsenal à Atlanta, un laboratoire chimique et une fabrique de sabres, on y fabrique aussi des bombes, des boulets, des canons de siége, des pièces de campagne et des obusiers; on y fait des capsules, des torpilles, des selles de cavalerie, des harnais d'artillerie, des fourgons, ambulances, wagons, tentes et toutes les chaussures et tous les vêtements pour le département de l'Ouest. Les manufactures d'armes produit des fusils Springfield et des plaques pour les navires cuirassés. On y prépare encore de grandes quantités de viande pour l'armée.

On peut dire qu'Atlanta est la plus florissante ville de la Confédération, bien que la construction de la première maison ne remonte pas au delà de 1845.

Leslie Combs à Carl Schurz.

Le *Louisville Journal* contient une sévère rebuffade adressée par Leslie Combe, vieux conservateur du Kentucky, à l'abolitioniste allemand Carl Schurz, qui paraît n'avoir pas mieux réussi comme général que comme ambassadeur.

Frankfort, Ky, 19 novembre 1863.

Aux éditeurs du *Louisville Journal*.

J'ai lu une note, publiée dans votre journal il y a quelques jours et signée Carl Schurz, qui fait des commentaires—à ce qu'il me semble fort inconvenants pour un homme à qui sa position dans l'armée doit probablement permettre de fréquenter *quelquefois* des gens comme il faut—sur une remarque faite par moi dans une lettre adressée à un ami de New York, et qui a paru dans les journaux, sur *sa conduite* et celle de *son corps* à la bataille de Chancellorsville, telles qu'elles ont été présentées à la nation par un témoin oculaire et sans que cela ait été contredit par aucune autorité digne de foi.

Après beaucoup de bravades, il m'informe avec beaucoup d'importance qu'il est un tireur au pistolet de première force, et qu'il me tuerait probablement dans un duel; il m'invite donc poliment à venir à son quartier général et *à partager son lit*, &c. &c.

Or, je suis un très pauvre tireur au pistolet, n'ayant pas tiré une douzaine de fois dans ma vie, et ne m'étant exercé avec aucune autre arme dans le but de devenir un duelliste dangereux. A la vérité, depuis cinquante ans, je n'ai pu me servir que très peu de mes deux bras, comme on peut s'en assurer en se référant aux registres du département de la guerre à Washington. Mais après avoir bien réfléchi, d'abord à cause de ses opinions avouées *sur la couleur humaine*, et ensuite parce que je suis très difficile sur le choix de mes compagnons de lit, je préfère courir le risque d'un *coup de pistolet*, même de sa main si sûre, plutôt que de coucher une nuit avec lui dans son lit, ne sachant quel aurait pu y être mon prédécesseur immédiat.

Enfin je suggère respectueusement que, bien que Carl Schurz puisse obtenir une certaine notoriété peu enviable en passant sur des milliers de ses contemporains et en faisant une attaque sur un vieux soldat, dont l'histoire ne peut être effacée par des fabriques rebelles ou abolitionistes, il n'a rien ajouté à sa réputation auprès de ceux qui savent la différence qu'il y a entre un homme brave et un fanfaron.

Respectueusement, &c. LESLIE COMBS.

LE BOMBARDEMENT DE KAGOSIMA ET LA PRESSE ANGLAISE.

Voici en quels termes l'*Evening Star* critique le bombardement de Kagosima :

"Nous croyons que le colonel Neale sera complètement désappointé dans son espoir de l'approbation du gouvernement de la reine. Nous ne rechercherons pas quelle est la responsabilité comparative de l'envoyé et de l'amiral qui ont abusé de leurs forces d'une manière si effrayante. Ces deux hommes ont commis un acte que tout Anglais humain et raisonnable repoussera avec honte, un acte qui, s'il fût accidentel, aurait dû être déploré tout d'abord par ses auteurs, tandis qu'il est évident que cet acte a été un acte fait de propos délibéré et dépassant de beaucoup les instructions du comte Russell. Autorisés à capturer quelques navires japonais, à bloquer un port ou tout au plus à démolir un palais, ces deux hommes ont incendié une ville populeuse, l'ont regardé brûler pendant toute la nuit, ont nourri l'incendie en lançant des bombes pour réchauffer le feu, et, lorsqu'ils sont partis, après quarante-huit heures de cette œuvre infernale, ils ont vu les flammes, la fumée s'élançant de toutes les maisons qu'habitaient 180,000 âmes ; et ce sont là les actes d'hommes qui s'énorgueillissent d'être les représentants de l'une des nations les plus civilisées du monde !"

Le *Spectator* ne condamne pas moins énergiquement les mêmes faits :

"Les récits plus complets qu'on a reçus du Japon, ce matin, ont bien de quoi révolter le sens moral du monde civilisé tout entier. Il paraît que les cinq vaisseaux de guerre anglais qui ont tenté d'obtenir par force une réparation de la part du prince Satsouma ont échoué dans leur entreprise....

"Il y a toute apparence que le bombardement avait pour but de détruire la ville. La perte en hommes a dû être énorme, et de tous ceux qui ont péri, il n'en est pas douze qui eussent pu rien avoir à démêler dans cette querelle. Nul fait de ce genre n'a souillé nos armes depuis bien des années ; et, pendant bien des années, la seule réponse à nos réclamations en faveur de la justice nationale et de l'humanité sera celle-ci : *Kagosima* !"

L'ANGLETERRE RETIRE SON EPINGLE DU JEU.

Lord Malmesbury a prononcé, dans un meeting de la société d'agriculture, un discours où il a dit :

"Je me suis déjà opposé, dans le Parlement, à toute idée de guerre pour la Pologne. Je le ferai encore et de la façon la plus énergique. Tout Anglais est animé de sentiments hostiles à la tyrannie russe, mais nous avons des devoirs envers notre propre pays. Notre armée et notre marine ne doivent être employées qu'à notre défense et jamais pour l'attaque. Certaines personnes, par leurs réclamations en faveur de la Pologne, ont trompé les Polonais qui ont compté sur nous. Nous avons trompé l'Empereur des Français, à qui notre langage a fait croire que l'Angleterre marcherait avec lui dans une guerre européenne. Les illusions ont maintenant disparu. L'Angleterre veut la paix."

Voici d'un autre côté l'analyse d'un article publié par le *Times* le 2 novembre :

Le *Times* constate que les associés d'une entreprise malheureuse se séparent rarement après la conclusion aussi bons amis qu'auparavant. Il fait le tableau de la défaite infligée aux trois puissances par la Russie. Celle-ci a continué, malgré toutes les remontrances, à fusiller, pendre ou piller.

Les puissances n'ont pas séché une seule larme en Pologne. Elles n'ont pas empêché de verser une seule goutte de sang. Par leur intervention, elles ont fait un point d'honneur à la Russie d'écraser l'insurrection avec rigueur. Les Russes auraient craint, en faisant grâce, d'obéir à une sommation étrangère.

L'intervention des puissances a excité le patriotisme moscovite à la cruauté et à la violence.

L'insurrection polonaise continue malgré la saison d'hiver, et elle continuera jusqu'au printemps parce qu'elle compte sur l'intervention étrangère.

Cette espérance est-elle fondée? L'Angleterre a sagement agi en choisissant l'insulte subie plutôt que la guerre affrontée. L'Autriche a plus de raisons que l'Angleterre d'agir en faveur des Polonais, mais ses finances et l'agitation de ses provinces l'empêcheront probablement de prendre à la question une part active.

Tout l'espoir de la Pologne repose sur la France. Faut-il s'attendre à une période d'assurances ; sceptiques et de préparatifs de guerre comme en 1859? ou bien la France avec ses 600,000 soldats et avec la mission de redresser les torts faits aux nationalités, va-t-elle perdre la renommée acquise et tomber au niveau de l'Angleterre en entrant dans la vie prosaïque des affaires ?

La guerre pour la Pologne est populaire en France. L'Empereur verra peut-être moins d'inconvénient à s'embarquer seul dans les incertitudes de la guerre qu'à risquer la désapprobation de ses sujets.

Quelle que soit sa décision, la faute en sera toujours à l'Angleterre. Si la France se décide pour la paix, elle accusera la dureté du cœur de l'Angleterre qui a voulu participer au succès, tant qu'il y a eu des succès à espérer par les paroles, et qui trahit la cause commune dès que le danger apparaît.

Si la France se décide à la guerre, on comparera la vigueur chevaleresque de la France à l'inactivité froide et calculée de l'Angleterre.

Nous n'avons pas à attendre de compliments, et quoique nos intentions aient été bonnes, nous n'aurons pas de raison de nous plaindre. Nous aurons appris pour l'avenir qu'une intervention n'est pas une chose agréable, à moins qu'on ne soit prêt à agir, et que lorsqu'on est résolu à ne rien faire, il vaut mieux se taire."

L'OPPOSITION EN FRANCE.

En rendant compte de la séance d'ouverture des Chambres à Paris, un correspondant relate ce qui suit :

Les principaux députés de l'opposition brillaient par leur absence, comme Brutus et Cassius. MM. Thiers, Berryer, Marie, Emile Olivier, Picard, Pelletan, J. Simon, étaient absents. MM. Guéroult, Darimon, Hénon, en grand uniforme. M. Lanjuinais a osé arborer l'habit noir, retour à l'ancienne monarchie, qui n'est pas été toléré il y a quelque temps.

M. J. Favre a donné hier un grand dîner à l'opposition républicaine, car nous en sommes déjà là : il y a deux oppositions. Les républicains se réunissent chez M. J. Favre, et les orléanistes chez M. Lanjuinais. C'est ce qui explique que M. Thiers n'ait pas figuré chez M. J. Favre. D'ailleurs, c'est un chef de file, et il évitera tout ce qui pourra paraître trop concerté, il veut combattre au grand jour, avec des arguments accessibles à tous. C'est là le genre d'opposition la plus redoutable, parce qu'il n'arrive ordinairement que dans les temps mûrs.

La bataille commencera par *quarante six vérifications* de pouvoirs. Il y a des protestations très fortes, entre autres celle de M. Casimir Perier, dans l'Isère.

Ensuite, ou pendant même la vérification de pouvoirs, on soulèvera une singulière question. On rappelera certain texte de loi non abrogée, qui interdit la candidature aux présidents de compagnies industrielles, de chemins de fer. Cette loi avait été commentée et défendue par M. Billault, qui la présentait comme un palladium contre "les scandales du règne de Louis-Philippe." Or, selon la remarque du *Journal d'Anvers*, cette loi atteindrait et exclurait MM. Barthelemy, un des principaux membres de la majorité, et même M. le duc de Morny. Jugez si les débats seront vifs. Il est à craindre, et on y compte à l'étranger, que ces discussions passionnées sur l'intérieur ne fassent oublier l'extérieur. Il y a certainement bien des cœurs ulcérés, en France, et bien des ressentiments impatients.

DISCOURS DE M. DE MORNY, PRESIDENT DU CORPS LEGISLATIF.

Voici le discours adressé par M. de Morny aux membres du corps législatif, dans la séance du 6 de ce mois :

"Messieurs,

"Les dernières élections ont réveillé des aspirations politiques assoupies depuis plusieurs années. Le mot de liberté a été souvent prononcé, il le sera sans doute encore. Le gouvernement ne s'en émeut pas. Il ne nous est pas permis d'oublier que celui qui est la première cause de ce mouvement de l'opinion, c'est le souverain lui même. N'est ce pas l'empereur qui a pris l'initiative de toutes les réformes dont la dernière chambre a été dotée ?

L'admirable discours que vous avez accueilli hier avec tant d'applaudissements contient encore l'énumération de modifications importantes dans le régime des lois, et toutes dans un sens parfaitement libéral. Personne, dans cette enceinte n'applaudit plus que moi à ces mesures. J'ai été élevé à admirer cette société anglaise, où la liberté individuelle absolue inspire au citoyen le sentiment de sa dignité et de son indépendance, où la liberté d'association développe l'initiative personnelle avec l'insouciance de la tutelle de l'Etat, où les libertés politiques les plus étendues sont tempérées par un religieux respect de la loi, par une soumission aveugle au principe du gouvernement, et enfin par le bon sens public.

Seulement le temps ne consacre que ce qu'il a contribué à édifier. Voyez combien l'Angleterre a mis d'années à réaliser les biens dont je viens de faire, devant vous, l'enviable tableau en France. En France, la lutte entre les grands pouvoirs publics a produit des révolutions, mais elles n'ont jamais tourné, en définitive, au profit d'une liberté durable. Croyez-moi, messieurs, je vous le dis avec une patriotique conviction, la liberté ne peut s'établir que paisiblement, par l'accord sincère entre un souverain libéral et une assemblée modérée. Aussi est-ce à maintenir cet accord que je me suis constamment appliqué.

La confiance que les deux précédentes assemblées m'ont témoignée, m'a permis d'atteindre cet heureux résultat. J'espère que les mêmes sentiments, de votre part, m'aideront à remplir cette tâche avec un égal succès.

Les suffrages du peuple ont replacé parmi nous d'anciennes illustrations parlementaires ; j'ose dire que, pour ma part, je m'en suis réjoui. D'abord, leur adhésion est un hommage à la forme même du gouvernement, qui n'est pas celle de leur école politique, et je les tiens en trop grande estime pour douter un instant de la loyauté de leurs intentions.

D'ailleurs, notre gouvernement n'a qu'à gagner à être jugé de plus près. Dans un pays qui, comme le nôtre, a été le théâtre de tant de bouleversements, il se trouve toujours, dans le passé de ceux qui ont pris dans les affaires publiques une part considérable, des épreuves qui sont des leçons pour les autres, et quelque fois des enseignements pour eux-mêmes. Eh bien mettons en commun nos idées, notre expérience sans préventions, sans parti pris. Tâchons de nous éclairer par des discussions loyales et courtoises, et ne cherchons à résoudre les questions que dans un seul but, celui des véritables intérêts du pays.

Je ne puis terminer cette courte allocution sans prononcer le nom de l'homme éminent que la France a perdu. Sur les bords d'une tombe où viennent expirer tous les jugements passionnés, nous serons tous d'accord pour rendre hommage aux qualités aimables, à l'esprit distingué, au talent élevé de M. Billault, et je suis sûr de répondre à un sentiment unanime en disant : il a laissé dans le cœur de chacun de nous les plus profonds regrets.

L'AFFAIRE D'ADULTERE DE LORD PALMERSTON.—C'est à tort que le *Morning Star* avait annoncé l'arrangement de la délicate affaire dans laquelle est impliqué lord Palmerston et qui se trouve déférée au juge des causes matrimoniales. Une lettre officielle, adressée aux journaux par le solicitor chargé de la poursuite, dément péremptoirement le fait. La cause sera donc appelée à son heure, mais on ignore encore l'époque à laquelle elle pourra se plaider, le juge n'ayant encore rien fixé à cet égard.

☞ J. A. CASADAVANT.—Cet habile dentiste vient de transférer son domicile au No 186, rue du Canal, près Baronne. Voir l'annonce.

Bière et Porter de Read X X X.—A vendre par Thompson & Barnes, seuls agents, rue Tchoupitoulas No 44, au comptant ou à crédit, ou par les derniers arrivages du Nord.—Voyez l'annonce.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE.

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

III.—Suite.

Frère Hubert, qui l'observait, s'arma d'un pôt de vin et s'acquitta si consciencieusement de son office d'échanson, qu'à la troisième rasade, Fauchenx et Goulard laissèrent tomber leurs têtes alourdies sur la table et s'endormirent comme de vrais loirs.

Aussitôt les cordeliers échangèrent un signe qui commandait le silence et leur physionomie s'anima d'une singulière expression d'audace et de volonté. Ils se débarrassèrent lestement de leurs armets et de leurs épées, et soulevant la trappe de la cave, ils la fixèrent à la muraille au moyen d'un tourniquet en fer qui s'y trouvait scellé ; puis revenant sur leurs pas, ils saisirent Fauchenx par les épaules et les jambes, et l'enlevant sans secousses, le descendirent dans la cave.

Après l'avoir solidement adossé au mur, ils retournèrent chercher Goulard, qu'ils déposèrent à côté de son compagnon ; mais chaque fois que le reître murmurait dans son sommeil agité : "Sus au trausfuge!" frère Denis tressaillait involontairement.

Ils remontèrent ensuite dans la salle, abaissèrent la trappe, prirent leurs armes, mirent soigneusement le parchemin dans l'armet d'Hubert, et sortirent de la cabane en laissant sur la table une pièce d'or pour prix de leur dépense.

Puis, détachant les chevaux des deux reîtres, à la grande stupéfaction de Marceline, qui jonnait à manger à ses poules affamées, ils sautèrent lestement en selle et partirent au galop, s'abandonnant à l'instinct de leur monture pour les guider dans leur route.

—Vous l'avez échappé belle, frère Denis ! dit seulement une heure après maître Hubert. L'ivresse avait dessillé les yeux de ce pillard, et en s'endormant il a reconnu comme dans un rêve le héros de la France.

—Non, Pompérant, répliqua le faux cordelier, d'une voix ; puis tous deux éperonnèrent leurs chevaux pour échapper par la rapidité de la fuite à leur propre pensée.

IV.

LE CAPITAINE JENAS.

Après avoir soigneusement fermé la porte de la cabane, M. de Bourbon et Pompérant avaient enfourché les deux montures, puis ils s'étaient dirigés vers la lisière du bois, non pas au galop comme des fugitifs, mais prudemment, au pas, en vrais reitres qui savent où rejoindre leurs compagnons et qu'aucun souci ne préoccupe.

Cependant, dès que les chevaux ne marchèrent plus entre deux murailles d'arbres, ils se mirent à aspirer l'air à pleins naseaux et à hennir ; ils changèrent ensuite brusquement d'allure et ils s'élancèrent brusquement dans un sentier qui longeait la forêt.

—Sainte Barbe ! s'écria le conétable en abandonnant les rênes à son cheval, je respire plus librement sous cette cuirasse que sous ma robe de moine. Et toi, mon brave Pompérant ?

—Oh ! moi, mon cher seigneur, je ne respirerai vraiment à l'aise que lorsque nous aurons franchi la frontière.

M. de Bourbon tira de sa poche l'ordre du roi, et l'agitant entre l'index et le pouce :

—Avec ce simple morceau de parchemin, auquel est appendu le sceau royal, dit-il en souriant, nous pouvons, sous prétexte de poursuivre le connétable, traverser hardiment le Dauphiné et la Savoie ; puis, afin de suivre une route où nous trouvions aide chez des amis aussi souvent que nous en aurons besoin, remonter vers la Franche Comté, et arriver enfin en Italie, en passant par l'Allemagne. Nous sommes sur la bonne route. En avant donc, capitaine !

Le gentilhomme, qui n'avançait qu'après avoir exploré avec la sagacité d'un Indien tous les accidents du chemin, poussa un profond soupir.

—Du train dont vont nos bêtes, elles ne tarderont pas à rejoindre le détachement de cavaliers qui vient de suivre cette route, monseigneur.

—Un détachement ! répéta le connétable surpris. Rêves-tu tout éveillé, mon ami ?

—Non, mon cher maître, mais j'ai écouté les hennissements de nos chevaux, et j'ai regardé la poussière du chemin, sur laquelle les fers des montures de l'ennemi ont laissé leurs empreintes....

—Malgré ce vent qui souffle à décorner des bœufs.

Le prince observa à son tour le terrain, et bientôt son visage se rembrunit.

—Tu es un fidèle guide, Pompérant, et ce serait folie en effet de galoper à la suite de ces cavaliers. Mais que je sois arquebusé, si je sais où nous sommes !

—Nous avons le Rhône à notre droite, reprit froidement le gentilhomme, la flèche surmontée d'un coq que vous voyez se dresser à trois quarts de lieue d'ici, c'est le clocher de Dance. Vis à vis s'allonge le pont de Vienne. Ce second clocher est celui de l'église de Saint Maurice. Une fois arrivés là, nous sommes sur la route de Grenoble.

M. de Bourbon réfléchit un instant.

—Bah ! raisonnons le pas, mais avançons toujours. Dieu nous aidera !

Avançons, répéta Pompérant.

Ils n'étaient plus qu'à cent pas des premières maisons de Dance, quand le gentilhomme s'arrêta devant une masure qui paraissait abandonnée.

—Restez en bas un instant, monseigneur, dit-il à voix basse. Je vais m'avancer en éclaireur jusqu'au pont pour savoir si le passage est libre et si ces maudits cavaliers n'ont pas tourné d'un autre côté.

Le connétable quitta le sentier et fit le tour de la grange déserte. Il aperçut alors, disséminées dans la plaine, des femmes qui liaient des fagots d'herbes, tandis qu'un vieux paysan semblait s'examiner avec curiosité, tout en retournant du chanvre qui rouissait dans une mare infecte. Pour ne pas éveiller plus longtemps leur attention, il mit pied à terre et rajusta les courroies de ses étriers, quoiqu'elles fussent en parfait état.

Pompérant, qui s'était rapidement dirigé vers le pont, eu trouva l'issue encombrée par un groupe d'honnêtes bourgeois, au milieu desquels pérorait le boucher de l'endroit. Tous les yeux se tournèrent vers lui. Il salua courtoisement cette troupe de curieux.

—Messieurs, leur dit-il, j'ai été obligé de m'arrêter en route pour faire ferrer mon cheval. Pourriez-vous m'enseigner quel chemin a pris ma compagnie, qui a dû défiler devant vous ?

—Votre compagnie ! répliqua le boucher, en étudiant d'un regard soupçonneux le costume de son interlocuteur, elle vient de traverser le pont tout à l'heure. Les uns se sont arrêtés à Vienne, aux environs de la maison carrée, les autres ont continué leur route vers le Dauphiné.

—Diable ! fit le gentilhomme, le cas est embarrassant.

—Ajoutez, maître Cocquatrix, dit un bourgeois maigre et blême, qu'un gros de cavaliers a passé le bac pour abréger le chemin.

—Voisin Cornemuche, reprit gravement le boucher à face bourgeonnée, auriez vous l'intention de me chercher querelle ? Voudriez-vous me faire passer pour un donneur de faux avis ?

—Dieu m'en garde ! s'écria le bourgeois maigre. Je croyais avoir vu des cavaliers sur le bac, mais j'ai de fort mauvais yeux, la brume voilait la rivière, et puisque mon observation vous contrarie, j'avoue qu'il serait fort possible.....

—Ah ! ah ! il serait fort possible ! répéta maître Cocquatrix avec un regard irrité; achevez donc votre *meâ culpâ*, voisin !

Cornemuche tressaillit et baissa les yeux, puis il se hâta d'ajouter :

—Il est certain que je me trompais ; il est incontestable que, depuis ce matin, personne n'a hélé le passeur. Eh bien ! êtes-vous content, maître Cocquatrix ?

Tous les bourgeois éclatèrent de rire, mais le boucher ne se déconcerta pas :

—J'aime les gens qui ne se font pas prier pour dire la vérité, voisin Cornemuche. Soyez sûr que je ne vous garderai pas rancune de votre remarque saugrenue.

Chacun admira la grandeur d'âme de cet homme de paix, et Pompérant lui demanda d'un air fort sérieux si l'existence même du bac devait être révoquée en doute.

—Non pas, mon cavalier, dit maître Cocquatrix d'un air important. Ne voyez-vous pas d'ici ce point noir sur le Rhône ? C'est le bac dont vous parlait mon voisin. Le passeur, Vincent Iodelle, est même une de mes pratiques. Je ne puis, cependant, en conscience, vous engager à faire un si grand détour pour rejoindre vos compagnons. Mais écoutez, allez à l'hôtellerie du *Chat qui Pêche*, sur la place de l'Eglise. Vous y trouverez une quarantaine d'archers de la garde du roi, qui viennent d'arriver et qui vous renseigneront mieux que nous.

Le gentilhomme crut voir un sourire railleur errer sur les lèvres de maître Cocquatrix; cependant, voulant dérouter les soupçons des bourgeois, qui se consultaient à voix basse, il demanda :

—Où est la place de l'Eglise ?

—Au bout de cette ruelle qui s'ouvre derrière un rideau de peupliers, à votre gauche, répondit Cornemuche.

—Vrai Dieu ! s'écria en même temps le boucher, qui vit apparaître une dizaine de cavaliers à l'autre extrémité du pont, vos amis sont inquiets de votre retard, car ils viennent vous chercher.

Pompérant sentit une sueur froide mouiller ses cheveux ; il reconnaissait les camarades de Fauchenx et de Goulard ; mais il fit bonne contenance, et sourit gracieusement à maître Cocquatrix :

—Vous avez raison, brave homme. Allons ! je puis maintenant gagner l'hôtellerie, car mon cheval et moi nous mourons de faim. Adieu, messieurs, et grand merci !

Il salua les bourgeois de la main, et prit tranquillement la direction de la ruelle qui lui avait été indiquée. Mais quand il se crut hors de vue, il changea de route, et arriva bientôt devant la masure où l'attendait impatiemment le connétable. Il lui avoua la fâcheuse vérité, et lui proposa de traverser le Rhône sur le bac de Vincent Iodelle.

Les deux fugitifs chevauchaient donc côte à côte depuis cinq minutes, lorsque le gentilhomme, jetant des regards inquiets sur la campagne, dit au prince :

—Les rabatteurs envoyés à votre poursuite sont si nombreux, les passages et les gués sont si bien gardés, vos amis sont si sévèrement surveillés qu'il serait peut-être nécessaire de voyager seulement de nuit.

—Mais, où trouverai je un abri, pendant le jour, maître fou, répliqua M. de Bourbon. Les moines de la Grande-Chartreuse aux mêmes refuseraient l'hospitalité au rebelle. *(A continuer.)*

ATTENTION

Attention. Attention.

☞ Une liste de 305 balles coton divisée par lots et en parfait état de chargement, sera vendue samedi prochain, 5 du courant, à 11 heures précises, par M. F. Vincent, encanteur, à sa salle de vente No 84, rue de la Douane.

☞ M. R. Scott, encanteur, vend de l'eau de vie, du whisky, des jambons, du café, &c, ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 54.

☞ M. F. F. Trinchard, encanteur, vend aujourd'hui, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier No 42, cognac français, whisky, cidre champagne, bœuf mess, &c, à midi, sur la Levée, au poteau 22, 1er District, pommes de terre.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan d'un alambic en cuivre, avec serpentine, cornue et cuve, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures et demie A. M. au magasin No 17, rue Toulouse, entre Chartres et Levée, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.—Voir aux annonces.

☞ M. R. T. Montgomery vend à l'encan, aujourd'hui jeudi 3 du courant, à 10 heures et demie, au pied de la rue de la Douane, sucre.—A une heure, au No 93 de la rue du Camp, 160 balles coton, dont des échantillons seront exposés à la vente.

☞ M. H. H. McLean, encanteur, fait une vente de meubles, ce matin, à 10 heures et demie, au No 236 de la rue des Magasins.

☞ M. J. P. Boisseau vend des jambons, du fromage, du riz, du tabac, des liqueurs, ce matin, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier.

☞ M. D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des acheteurs sur la vente par catalogue qu'il annonce pour ce matin, à onze heures, au magasin de MM. Grieff et Byrnes.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Mercredi, 2 décembre, à 5 heures P. M.

COTON—La demande a encore été assez bonne, mais il y a eu si peu d'offres et les détenteurs se sont montrés si fermes que les transactions annoncées ne comprennent que 21 balles à des prix non déclarés, 17 balles Liverpool middling à 70½, 20 de à 71 4 de à peine middling au même prix, 4 de good middling à 72½ et 20 de strictement middling au même prix. A l'encan, 23 balles dont 19 de bon ordinaire à 68½, 1 balle de low middling à 70½, 4 balles de strictement low middling à 71½ et 4 d'à peine middling à 71½. Les ventes ne se sont donc élevées qu'à 112 balles, pour des billets du Trésor et le droit de 1¦2 cts acquitté. Il s'est vendu, hier, mais on ne l'a pas annoncé, 150 balles de low middling à middling, en deux lots, à 70 et 71 3¦4.

SUCRE—Il y a encore eu une demande active aujourd'hui, mais l'exiguité du stock ayant ralenti le cours des opérations, les ventes ne se sont élevées qu'à 700 boucauts, en divers lots, écoulés aux prix antérieurs : commun à bon commun 10 à 10½ et 10½ cts, fair à good fair 10½ à 10⅞ cts, good fair à fully fair 10¾ à 11⅛, fully fair 11⅛ à 11⅜ cts, prime à choix 11⅜ à 11½ et 12, blanc clarifié nouvelle récolte 13½ cts la livre et fair de la vieille récolte 12½ à 11¼ cts. La demande se fait pour le Nord que pour l'Ouest et pour l'exportation tant pour le Nord que pour l'Ouest

MELASSE—Faible approvisionnement et bonne demande ; mais, en général, les détenteurs refusent de vendre à moins d'une nouvelle hausse dans les prix,—il ne l'avaient pas encore obtenue quand nous prenions nos informations. Les ventes d'aujourd'hui embrassent un total de 400 barils, en divers lots aux prix d'hier ; prime de la vieille récolte, 40 cts et prime à choix de la nouvel, 56 cts le gallon. La demande se fait pour le Nord, pour l'Ouest et pour la spéculation.

FARINE—Hier, sans avis préalable, il s'est vendu environ 300 barils de farine, écoulés en divers lots à $7 87½ à $7 90 pour la low superfine, $8 75 pour la low extra et $9 75 le baril pour l'extra choisie. Aujourd'hui, les détenteurs demandaient pour l'article $8 à $9 le baril pour la superfine et l'extra, et seulement 550 barils se sont vendus à des conditions privées et en un seul lot.

SON—Il s'est fait, aujourd'hui, au débarcadère, des ventes s'élevant à environ 1800 sacs de son à $3 les cent livres.

FOIN—Un lot de 275 balles s'est vendu, sans inspection, à $50 le tonneau.

MAIS—Il s'est fait des ventes d'environ 800 sacs à $1 74 le boisseau.

AVOINE—Les ventes embrassent 400 sacs à $1 30 le boisseau.

COMESTIBLES—Les pommes de terre se vendent au débarcadère à $3 75 à $3, 25, les pommes à $5 à $6 les oignons à $6 25 à $6 50 par baril et les choux à 10 à 11 cents la pièce.

FRET—Nous cotons les taux sur steamer, pour New-York, 4c la liv. pour le coton. Sur navires à voiles ¾ c pour le coton, $1 50 par boucaut de sucre et 50 cts le baril de mélasse.

—Ventes à l'encan de ce jour : 190 barils mélasse prix 48¾ cts 25 boucauts sucre commun, nouveau à 8¾ cts, 5 tierçons jambons à 8 à 8¾ cts, 2 caisses fromage à 8 cts et 200 barils pommes de terre avariées à $1 19 le baril.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 2 décembre.

Le principal changement qui ait eu lieu aujourd'hui sur le marché monétaire a été une nouvelle hausse dans le change pour le Nord. Les offres ont été peu nombreuses et bien que les banques se soient tenues à l'écart et n'aient pas acheté, la plupart des traites à vue sur New York se sont vendues à 1 à 3 pour cent d'escompte, cependant on n'en peut se procurer que peu à 3. Une des banques a exigé le pair, une autre a offert de tirer à 1 pour cent d'escompte et une autre à 1 1¦4—Dans le change étranger, il s'est vendu une certaine quantité de sterling à 160 à 162 1¦2 mais le marché extérieur ne saurait être côté au-dessous de 160 à 161. Les Banques demandent 162 1¦2. 167 1¦2 et 170 pour leurs billets.—Les francs ont été un peu recherchés et se sont vendus à 3 35, les banques demandent 3 35 à 3 25.

L'or est plus calme. Les courtiers l'ont acheté à 52 1¦2, 51 et 54 pour cent de prime et l'ont vendu 55, 55 1¦2 et 56 Les cours dominant ont été de 51 à 55—L'argent s'est vendu à 42 1¦2 à 45 de prime. Des piastres mexicaines ont été échangées pour de l'or, au pair, mais il y a eu des acheteurs à 1¦2 pour cent de prime.

Nous avons remarqué que les billets du Trésor ont été reçus et payés au pair, dans quelques cas, néanmoins, les détenteurs ont exigé de 1¦8 à ¼ pour cent de prime.

—Les billets de la Banque du Canal sont rares et on demande à 1 à 1½ le prime, ceux de la Banque des Citoyens, à la même prime.—Les billets de la Banque du Crescent sont cotés à 37½ à 40 cents à la piastre, ceux de la Banque de la Louisiane à 41 à 50 et ceux de la Banque des Marchands à 35 à 40. De tous les billets n'ayant pas cours, ceux de la Banque du Crescent sont les plus demandés.—Les actions de la compagnie des chemins de fer de la ville sont tenues à 125 et celles de la compagnie du Gaz à 125—On peut acheter les bons consolidés de la ville à 82 à 84. Rien n'a été annoncé dans le scrip de la ville. Les certificats de jours sont à 34½ à 40 cents à la piastre, suivant la date et la compagnie.

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 2 décembre 1863.

Arrivé hier 57 bœufs, et 191 cochons. Vendu 45 bœufs, 5 vaches, 1 veau et 5 moutons. Il reste en vente 1,368 bœufs, 136 cochons, 368 moutons, 50 veaux et 92 vaches.

Bœuf de l'Ouest 1re qualité,	net	14 cts la liv.
" 2e	"	12
" 3e	"	10
" Texas, 1re qualité, par tête		$0
" 2e qualité, par tête		$0
Veaux, 1re qualité, par tête		$25 à 30
" 2e qualité, par tête		$18 à 24
Cochons, par gr.		9½ à 12 cents
Moutons, suivant la qualité, par tête,		$4 à 10
Vaches à lait, par tête		$60 à 100

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPEDIES HIER.

Goëlette Enoch Moon, Allen, Matamoros
Goëlette Joven Marie, Brandunete, Matamoros
Steamboat J Chewon, Dubois, St Louis
Steamboat Continental, Yore, St Louis
Steamboat Schyler, Spencer, St Louis
Steamboat Meteor, Salisbury, Baton Rouge
Steamboat Ben Franklin, Conant, Baton Rouge

ARRIVES HIER.

Steamboat J H Russell, Russel, Baton Rouge
Steamboat Meteor, Selby, Baton Rouge
Steamboat Belle Creole, Whitmore, Baton Rouge
Steamboat Ben Franklin, Conant, Baton Rouge
Steamboat Luminary, Yore, St Louis

Montant le fleuve.

Barque Winslow, Davis, New York
Barque Bellie Bossul, Leavitt, Perth Amboy.

Marié, lundi 30 novembre, par le révérend C. [illegible], chez le Dr Gourrier, paroisse Iberville, M. CHARLES E. SCHMIDT à Mlle [illegible] MORRISON

Décédé, mercredi soir, 2 du courant, le Docteur [illegible] PENISTON. Les amis de la famille et ceux de Jos Lalande, sont priés d'assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu cette après midi à 1 heures. Le convoi partira de la résidence de Jos. Lalande, No 133 rue St Charles.

Décédé, hier, 2 décembre, à 8 heures du matin, LOUIS BERFEIL, âgé de 52 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 222, rue Melpomène, entre Drayades et Bachus.

Décédée hier soir, 2 décembre, à 5 heures, à l'âge de quatre ans, MARIE COMMENT, fille de François Comment. Les membres de la Resp. Loge St Antre No 5, ainsi que les FF. Maçons de cet Orient, sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à une heure après-midi. Le corps est exposé chez son père, près de l'encoignure Bienville et Derbigny, d'où le convoi partira.

De la part de la Loge St André No 5.

Falleció ayer, à las 7 de la mañana, Felipe SANCHEZ, natural de la parroquia San Bernardo. Los amigos y conocidos de la familia son invitados à su entierro que tendrá lugar hoy, à las 4 de la tarde. Su cuerpo se halla depositado en la calle Amor, No 505, entre Campos Eliseos y Marigny.

Décédé hier matin, à 6 heures, à l'âge de 4 ans et 10 mois, *Léon* FOURMIGUÉ, fils de feu Jean Fourmigué et de Rosine Bourdaré. Les amis et connaissances des familles Mme Veuve Fourmigué, Joseph Forgues et Léon Couget sont priés d'assister au convoi et enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 9 heures du matin. Le corps est exposé chez sa mère, encoignure Laurel et Toledano, Jefferson City.

De la part de la famille.

AVIS IMPORTANT.

MME VVE BEAUGÉ, TEINTURIÈRE, rue Bourgogne 183, prévient les personnes qui ont des objets chez elle, de les retirer de ce jour au premier janvier prochain, après cette date, il ne sera fait droit à aucune réclamation.

Elle offre en même temps à vendre son établissement à des conditions très avantageuses. 3 déc—2f

ALE et PORTER X X X de READ, Nouveaux....1863....Nouveaux.

30 barils de cet Ale fin, 25 barils de ce Porter fin. Expressément pour ce marché, en débarquement de la barque Jasper et à vendre par

THOMPSON & BARNES, Seuls agents, Rue Tchoupitoulas, No 41.
3 déc—3f

A vendre,

GROCERIES Une GROCERIE bien achalandée, située au coin des rues Ursulines et Marais—Pour les conditions, qui sont des plus avantageuses, s'adresser sur les lieux. 3 déc—6

AVIS

ON demande une domestique parlant le français. On exigera de bonnes recommandations. 2 déc—1f S'adresser rue Conti, 81.

ON DEMANDE

UNE bonne cuisinière, rue St-Philippe No. 86. Inutile de se présenter sans recommandations. 1er déc—3 f.

AVIS.

LA Société existante entre MM GROSJEAN & RAYMOND étant arrivée à son terme, M. CH. RAYMOND continue les affaires comme par le passé pour son propre compte. Les personnes ayant des réclamations à faire valoir contre l'ancienne Maison GROSJEAN & RAYMOND, sont priées de se présenter pour être payées, et celles qui doivent de venir régler au plus tôt.

CHS. RAYMOND, Liquidateur, Coin Royale et Bienville.
2déc—1m

Monsieur CHS. RAYMOND profite de cette occasion pour remercier ses amis et sa nombreuse clientèle pour leur patronage, et il les prie de vouloir bien continuer à l'honorer de leur confiance et venir acheter chez lui les meubles &c &c dont elles auront besoin.

2déc—1m CHS. RAYMOND.

AVIS.

LA société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, a été dissoute aujourd'hui d'un commun accord.

Nile-Orléans, 1er décembre 1863. M. BONEY, ISAAC ISRAEL.

LE soussigné annonce qu'il continuera dorénavant les affaires en son nom et pour son propre compte.

2déc—1m. M. BONEY, Rue Poydras, No 177

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nile-Orléans, 1er décembre 1863.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15½ de la rue Baronne.

2 déc RICH. J. EVANS, faisant fonctions de secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nile-Orléans, 1er décembre 1863.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à midi et quart, au bureau No 15½ de la rue Baronne.

RICH J. EVANS, faisant fonctions de secrétaire.

JOSEPH H. WILSON & Co, Distillateurs et marchands de vins, liqueurs, thés et cigares,

A TRANSPORTÉ son magasin au No 159, Tchoupitoulas, entre Julie et St Joseph. Il a toujours un grand choix de

VINS, LIQUEURS, THÉS ET CIGARES,

Qu'il vend aux plus bas prix du marché.
Dépôt des célèbres AMERS DE CROOK. 2 déc—1m

GEO. W. GRAHAM, Wm C. GRAHAM.

Geo. W. GRAHAM & Co, MARCHANDS DE GROCERIES EN GROS, Marchands Commissionnaires, ET AGENTS DE BATEAUX A VAPEUR

Rue Front, Nos 45 & 47, et rue Fulton, Nos 46 & 48. Marchands de Provisions pour bateaux et Articles pour buvettes. 1er déc—1m

A vendre par S. MESSE. No 3, rue Tchoupitoulas.

200 CAISSES chandelles de suif pressé, 200 " savon, 20 sacs café de Rio, 20 barils sucre en morceaux, [crushed], Aussi—Huile de charbon, chandelles de Star et de Paraffine, amidon, &c. [illegible] 19nov—1m

Changement de domicile. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE

186, rue du Canal, près de la rue Baronne, A transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr FORTIN, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 2 déc—1m

Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, Mr B. F. FLANDERS a été élu Président et Mr A. C. GRAHAM, Caissier de cette Banque.

GEO. A. FOSDICK, Secrétaire.
1er déc—3f

Bureau de la Compagnie des Chemins de Fer de la ville de la Nile-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1863.

LE 10 du courant, à une réunion régulière des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de CINQ POUR CENT sur le capital (cinq piastres par action) lequel dividende sera payé aux actionnaires le 10 décembre prochain. P. E. MADER, secrétaire.
1 déc—10f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

Nile-Orléans, 4 novembre 1863.

AVIS est donné que conformément à l'article 12 de la Charte de cette Compagnie, une assemblée générale des porteurs de scrip aura lieu, à ce bureau, rue du Canal, No 111, LUNDI, 7 décembre 1863, à midi.

5nov—au7déc J. W. HINCKS, secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, rue du Camp, No 61,

Nile Orléans, 14 novembre 1863.

AVIS est donné, conformément à l'article 4 de cette Compagnie, que l'élection annuelle de douze directeurs pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain, aura lieu au bureau de cette Compagnie, le 7 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. JAS EDWARDS, Secrétaire
15 nov—7 déc

Banque d'Amérique.

Nile Orléans, 13 novembre 1863.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque aura lieu, au local de la Banque, Mercredi, seize Décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

AM. FORTIER, Caissier.
12nov—au 16d

Compagnie de la Banque du Canal de la Nile Orléans,

Nile Orléans, 28 novembre 1863.

L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième LUNDI de décembre prochain (14) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CH. JUMONVILLE, Faisant fonctions de caissier.
29nov—au 14déc

BROTT & DAVIS, RUE GRAVIER, No 22, COIN TCHOUPITOULAS

Nous avons reçu, par le steamer "Evening Star" des fabriques des marchandises les plus désirables, comprenant cotons écrus 3,4, 4¦4, 7¦8 et 40 pouces, à draps; nouveaux genres d'indiennes Sander, Linseys à carreaux, dito South Carolina, fillos tout laine, Belmont Plains, Casimirs et Satinets imprimés, dito noir, Doeskins fins, satinets et Jeans Cadet, batistes en couleur et doublures de manches, alpaga, mérinos, cachemires, Lyonais, toiles du nord, ginghams, indiennes françaises et anglaises des meilleurs modèles, popelines, ripkas, Randolphs, cotonnades de la Louisiane, étoffes pour manteaux, 900 châles deuil et fantaisie, 4 caisses mérinos anglais, batistes et toiles françaises pour chemises, toiles d'Irlande, articles de deuil, Poil de Chèvre, mérinos français et étoffes françaises pour robes, couvertures brunes, toutes les principales marques de cotons blancs pour chemises; flanelles blanches, grises, jaunes, bleues, écarlate, &c., gros de Naples en couleurs, soieries noires et de fantaisie; un grand assortiment de chemises flanelle fantaisie &c. &c. &c.

Toutes ces marchandises aux prix les plus raisonnables pour clore des consignations.

BROTT & DAVIS,
25 nov Rue Gravier No 22 coin Tchoupitoulas

Farine! Farine!!

HUIT CENTS barils extra de choix et superfine, comprenant les marques favorites

FAGIN, 4 As, St-Louis.
NOMPAREIL Mills, "
HAWTHORN Mills, "
SWAN Mills, "
ATLANTIC Mills, "
RICHLAND Mills, "
FLORENCE Mills, "
ORANGE Mills, "

Reçus par les derniers arrivages et à vendre par B. P. ETHELL & CO,
29 nov—6f Rue Poydras, Nos 52 et 54.

ARTICLES DE MODES EN GROS, 27........ rue des Magasins........ 27, Ancien magasin C. YALE Jr.

☞ Reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de Rubans, Soieries et Articles en paille,

Pour dames, fillettes et enfants.

On y appelle l'attention des MODISTES et du commerce en général.

Le soussigné recevra par chaque steamer un choix de nouveautés pour modistes.

DANIEL GORREN,
16 nov—3m 1 j p et dim No. 27, rue des Magasins

'Bon marché! Bon marché!!
GRANDE VENTE DE CLOTURE DE Bottes et Souliers
Chez J. J. WECKERLING,
Esonigme Française et Moreau, 3e District.

Avant le transfert de son magasin au coin Esplanade et Victoire vis-à-vis le Dépôt de la Pompe No 9.
2 déc—2m

OUVERTURE D'UN NOUVEAU MAGASIN.

A vendre, au No 4 rue de Chartres à 25 pour cent meilleur marché que partout ailleurs GANTS JOUVIN pour dames et hommes, ECHARPES, CRAVATES, EPINGLES à écharpe, dans tous les genres, RUBANS et VELOURS, LAINES Zephir de toutes couleurs. No 4 RUE DE CHARTRES
2 déc—3f

TABACS A CHIQUER.

REÇU par les derniers arrivages, les TABACS à chiquer suivants—

75 caddies	"Upper Ten", Navy, 1¦2 liv.,	
20 ¼	caisses Lemonas, Navy d'une liv.,	
2	3¦4 do	Peper's do do
20	3¦4 do	Peach-leaf naturel,
3	3¦4 do	A. B. f leaf,
26	3¦4 do	Mason Gray, do
10	1¦4 do	Hazel Dell, do
2	3¦4 do	Aberhard, à 10 s, noir et doux,
25	3¦4 do	Watson & Co, à 10 s do
3	3¦4 do	John Robinson's Vieille qualité, naturel.

C'est le plus grand stock qu'il y ait en ville. On y trouvera les meilleures et les qualités les plus estimées de tabac qui ait été manufacturé pour ce marché. Nous garantissons tous nos tabacs pour six mois.

A vendre, aux plus bas prix du marché, par MAYER BROS., rue Tchoupitoulas, No 51,
1er déc—3m entre les rues Poydras et Natchez.

REÇU PAR L'EVENINGSTAR, LE COLUMBIA ET LE YAZOO.

UN assortiment complet de Domestics & Fancy Goods que nous offrons pour être vendu immédiatement au plus bas prix de marché, tels que indiennes de toutes nuances des meilleures marques; cotons écrus forts, 3¦4, 4¦4 et 5¦4, cotons écrus fins, 36 et 40 pouces; batiste cotons de toutes nuances; Soulins forte; Chambray pour robes; cotons blancs tels que Longsdale, Franklin, Blackstone, Green, Redbank et autres; tickings, stripe à chemises; mérinos de laine noirs et couleurs, simple et double largeur; alpaga noirs; satinets noirs fins, toiles d'Irlande; jupons en laine; mérinos marchette batiste fil, mouchoirs Madras serviettes à barres, ouvré fil; devants de chemises en toile, extra fine, 20 pouces de long.

Plus, 10 caisses véritable Hamilton Canton Flanel, blanc et écru, comme on ne peut s'en procurer ailleurs.

Aussi—100 cartons rubans de toutes nuances et de toutes largeurs, choisis expressément pour le marché de la Nile Orléans, pour être vendus de suite.

C. JAUBERT & Co,
30 nov—au 11 jan 41, rue de Chartres

AVIS.

TOUTES les procurations données par nous, sont par le présent révoquées.
21 nov—☞ WARNEKEN & Co

AVIS.

LE soussigné prévient le public qu'il a obtenu une PATENTE pour son SAVON PRESSÉ et il donne avis qu'il poursuivra devant les tribunaux quiconque violera cette patente.

J. H. KELLER, Fabricant de savon,
1er déc—3f Coin des rues Howard et St André.

AVIS.

MME SANDERS offre de donner des leçons de Piano, en Français, Espagnol et Anglais aux prix les plus modérés. S'adresser encoignure Dumaine et Dauphine, magasin de marchandises sèches. 1er déc—6f

Demande d'un patissier.

ON demande un bon pâtissier aux Nos 70 et 72, rue St Charles—Un homme compétent qui a de bonnes recommandations peut obtenir un bon salaire.
1déc—6f.

ARTICLES DE MODES No 66 rue de la Douane, au 1er.

W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles rubans, ruches, &c.

Il est autorisé par MM. WEISSER BROS et WM RYLE Jr. de New York, fabriquants de fleurs artificielles, à recevoir les commandes de gros, au prix de fabrique en y ajoutant 10 pour cent. 28 nov☞

En débarquement :

200 caisses raisins M.R, 50 barils sucre crushed, 20 barils sucre en poudre, 20 barils raisins de Corinthe, 100 caisses olives Verdales et de Séville, 100 caisses homards en boîtes d'une livre, 600 caisses morue et harengs, 10 demi-boucauts morue, 200 caisses salaisons assorties, 1000 tambours figues de Smyrne.

Attendu incessamment :

200 sacs café Rio prime, 100 paniers champagne Piper Heidsick, 1000 caisses vins rouges et blancs, 200 caisses sardines à l'huile 1¦2 et 1¦4 de boites, 30 caisses pommes d'Ente, 100 barriques vin rouge St Julien Médoc, 10 boucauts fromage de Gruyère.

A vendre par ART. LANATA,
30 nov—4 2 et 11, rue Jefferson

Pour cause de départ.

GROCERIES A vendre à l'amiable, la grocerie encoignure Chartres et Hôpital. S'adresser sur les lieux pour traiter. 20 nov—5

DEMANDE D'EMPLOYÉS pour Vicksburg, Miss.

DEUX bons CUISINIERS, 1 AIDE de cuisine, 1 OFFICIER, 4 GARÇONS de salle, Trouveront de l'emploi, en s'adressant immédiatement au Restaurant d'Edouard, 15 rue de l'Union, entre Carondelet et St Charles.

De bons appointements leur seront payés. 29nov—6f

AVIS AUX CHASSEURS.

THEODORE DANZIGER vient de recevoir un grand assortiment de velours pour chasse, [Corderoy] qu'il vendra à des prix très réduits.

THEO. DANZIGER,
29 nov—☞ Encoignure Royale et St Philippe.

DEMANDE D'OUVRIERES, A la Fabrique de Fleurs,

Rue Royale, No 155, Encoignure St Pierre.

DE bonnes ouvrières trouveront de suite du travail à de bonnes conditions. Mr DARDIGNAC a l'honneur de prévenir les dames qu'elles trouveront dans sa fabrique un assortiment de Fleurs et Fournitures, Parures de Mariées, de Soirées, de Bals, Garnitures de Salons et Bouquets d'Eglises. On fait sur commande et on donne des leçons. 2 déc☞

TABACS ET CIGARES.

EN débarquement du schooner "Nightingale" arrivé de la Havane et en magasin—

200,000 Cigares

BREVAS, LONDRES, MEDIAS REGALIA & CONCHAS, des marques INTIMIDAD, INGENUIDAD, A GARCIA, EL SOA DE LARRANAGA.

20 balles TABACS DE LA VUELTA ABAJO.

A vendre par E. TROISOROS, 18 rue Douane, 15nov—1m entre Chartres et Vieille-Levée.

Tabac du Connecticut.

47 CAISSES pour TRIPES et CAPES. En débarquement et en magasin, à vendre par E. TROISOROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.
3nov—1m

LOUISIANA ACADEMY. Institution dirigée par M. A. Ferrier PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 124, entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

CLASSE DU SOIR.—de 6 1¦2 à 8 heures. Cours complet de TENUE DES LIVRES et d'Arithmétique commerciale.—Prix: $4. 1oct—1m

SPECTACLES.

Académie de Musique.

LES propriétaires ont l'avantage d'annoncer au public qu'ils ont contracté un engagement avec les Directeurs des cirques Sands, Nathan & Co et Geo. F. Bailey & Co., et qu'ils donneront, par la combinaison de ces trois troupes, des exercices EQUESTRES, de VOLTIGES, de SOUPLESSE, de GYMNASTIE et ACROBATIQUES spectacle dont le public a été privé depuis trois ans.

Le théâtre [qui a été construit expressément pour les Exercises équestres] a été entièrement changé. En enlevant la scène nous offrons au public une arène des plus magnifiques.

Les représentations commenceront

CE SOIR, JEUDI, 3 DECEMBRE.
PROGRAMME POUR LA SOIREE D'OUVERTURE

Equitation [l'acte du soubresaut] par Philo Nathan; l'acte de la bouteille par William Carroll; l'Antipodie (grube à cheval) par G Sloman ; la trapèze [le meilleur du monde] par Shappee et Whitney ; équitation [sur deux chevaux] par Rivers et Bart ; balancement, jeu d'assiettes, &c. par Jos. Ward ; sauts &c. par toute la compagnie.

INTERMEDE DE 10 MINUTES.

Equitation (parisienne voltige) par Mlle Joséphine ; corde lâche, le paillasse, par Jos. Ward ; scènes classiques, à cheval, par Jas. De Mott ; facéties, par Carlo et Ross ; France espagnols par l'acrobate Sloman.

Le spectacle se terminera par LES RIVAUX, pièce comique.

Robert Ellingham, directeur equestre,
James Ward, paillasse.

Prix d'entrée.—Parquets et premières (chaises à bras) 50 cents ; places pour les jeunes garçons (blancs) seulement, 25 cents, places de quarterons, 50 cents, places de personnes de couleur, 25 cents ; loges particulières, $2 à $5.

☞ Il y aura représentation pour les dames et les enfants, les MERCREDIS et SAMEDIS, à midi. Prix d'entrée, pour les enfants et les domestiques 25 cents. Le bureau est ouvert à 9 heures du matin. Les portes s'ouvrent à 8 heures et demie et la toile se lève à 7 heures et demie 3déc

Théâtre des Variétés. Rue Gravier.

Jeudi et vendredi soir, 3 et 4 décembre.
ROSEDALE, or THE RIFLE BALL, drame en cinq actes.

Départ, SAMEDI, 5 décembre, à 8 heures A. M.

POUR NEW YORK.—Le steamer régulier et favori GEORGE CROMWELL, capitaine J. A. Post, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le 5 décembre, à 8 heures du matin, avec les malles des Etats-Unis. Pour frêt et passage s'adresser à
1er déc—5f A. MOULTON, rue Natchez No 31

POUR NEW YORK directement—Départ, VENDREDI, 4 Décembre, à 7 heures du matin.

Le beau steamer YAZOO, commandant W. Couch, partira de son wharf, en face de la place Jackson, le 4 Décembre, à 7 heures du matin, avec les malles des Etats-Unis. Pour frêt ou passage, (excellents emménagements) s'adresser à
WARNEKEN & Cie,
30nov Rue de l'Union, No 41.

POUR NEW-YORK directement.—Départ SAMEDI 5 décembre, à 8 heures du matin.—Le COLUMBIA steamer régulier de la malle des Etats-Unis commandant P. S. Barton, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, du pied de la rue St-Joseph. Pour frêt ou passage, (excellents emménagements 1re, 2e et 3e classe) s'adresser à Wm J. REID,
27nov Rue des Magasins, No 36

Le steamer BEN FRANKLIN de la malle de la Nouvelle-Orléans, capitaine Henry Conant, partira à l'avenir tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 9 heures A. M., pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires.

A son retour, il quittera Bâton Rouge les JEUDIS à 5 heures P. M. et les LUNDIS à midi, pour la ville.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités.

☞ J. M. Ball se trouvera tous les jours sur la Levée, du pied de la rue Bienville, pour recevoir le frêt.

Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
JOHN A. STEVENSON, Agent,
4 déc—1m No 63, rue Front Levée.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS, à 5 heures P. M.

Pour Baton Rouge, Plaquemines, Bayou Goula, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires à la côte.—Le beau bateau à vapeur J. H. RUSSELL, capitaine J. H. Russell, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

—Retour—

Le RUSSELL quittera Bâton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 8 heures, et tous les SAMEDIS à midi. Pour frêt ou passage s'adresser à bord.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant d'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord. 1nov—

POUR BATON ROUGE

Le magnifique paquebot régulier METEOR, capitaine L. Salisbury, le Meurbereau commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 8 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant d'embarquer ou d'envoyer du frêt à bord. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. BALL.
1er nov—☞ au coin des rues Canal et Tchoupitoulas

Pour la Côte, au-dessous de la ville DEUX FOIS PAR SEMAINE

Le beau bateau à vapeur FAWN capitaine W. R. Woodhouse, commis, L. Bayon, partira de la Nouvelle Orléans pour le Fort Jackson et tous les ports intermédiaires, tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, partira de la Nile Orléans pour la Pointe à la Hache et tous les ports intermédiaires tous les MERCREDIS, à midi.

Retour les LUNDIS et les JEUDIS

Les passagers et les expéditeurs devront se pourvoir de passeports et de permis des autorités.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, agent, Bienville et Vieille Levée, au premier, ou à A. D SARVANT No 101, rue de la Vieille Levée. 21 nov—1m

POUR LE HAVRE Départ le 7 décembre 8cs.

Le navire français ANITA, de première classe, ayant une partie de son chargement retenu à bord, partira pour le port ci-dessus le 7 décembre. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à OSCAR BERCIER & Co.,
25 nov—16f No. 17, rue St Louis

POUR LA HAVANE.—Départ le 10 Décembre 1863.—La barque française COMTESSE DE BRIENNE, capitaine Bourgeois, partira comme il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à OSCAR BERCIER & Co., 29 nov—6 f No 17 rue St. Louis.

POUR TAMPICO.—La fine voilière goélette anglaise OLD FOX, capitaine Harrison ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus peu de jours. Pour balance de frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à S. FERNANDEZ & CO.,
4nov 125 Vieille Levée.

POUR MATAMORAS.—La fine voilière goélette anglaise TWO SISTERS, capitaine Chas. Dexter ayant tout son frêt engagé partira pour le dit port dans peu de jours. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à son bord ou à S. FERNANDEZ & Co.,
30nov—5f 125, Old Levée.

GOELETTE DE LA COTE.—Le soussigné, propriétaire et agent, offre ses services aux commerçants, aux planteurs et au public en général, pour le transport de toute espèce de frêt, du long de la côte à la ville et de la ville à la côte.

☞ Le taux de l'assurance est le même que par les bateaux à vapeur.

L. POLVERINI, Agent,
Rue Front Levee, No 8, entre les rues Douane et Bienville, au premier 1 nov—1m

CHANGE. CHANGE.

CHANGE STERLING sur MM. C. GRIMSHAW & Co. et CHANGE sur New-York, sur MM. SPOFFORD TILESTON & Co. à vendre, en sommes au gré des acheteurs, par WILLIAM J. REID.
29 oct—☞ rue des Magasins No 36

Change sur la Havane, A COURTE VUE,

A vendre par BORNIO & BROTHER,
11 nov rue Gravier No 34

No 93, Vieille-Levée. No 93, Vieille-Levée

Confiserie par Excellence.

LE soussigné a l'honneur d'appeler l'attention du public sur son bel assortiment de Bonbons, Candis, &c., &c., manufacturés à la vapeur. Il offre les articles suivants, en gros et en détail, savoir : dragées amandes par excellence, dragées à la liqueur, ha-bouts et noisettes à la liqueur, fondants de toutes genres et de parfume, chocolat à la crème, à la gelée à la liqueur, à la violette, à l'amande, &c., bonbons napolitains, pralines à la Maréchal, trocadéros, amandes grillées, fruits cristallisés tels que pêches, poires, coings, figues, melons, citrons, &c., &c., candis à la crème, rose et vanille, pastilles de gomme, de guimauve, &c.

Patisserie à bon marché.

Il annonce aussi au public qu'il vient d'employer des Pâtissiers du premier ordre et qu'il confectionne dans son vaste établissement des gateaux de tous genres, qu'il vendra en gros et en détail au plus bas prix possible. Il remplira des ordres pour noces et pour soirées avec une attention toute particulière. ERNEST TURPIN,
4nov—1m Vieille Levée entre Conti et St-Louis

PENSION BOURGEOISE. POUR MESSIEURS.

THEODORE DANFLOUS informe ses amis et connaissances qu'il continuera l'établissement et avantageusement connu No 123 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. Il prendra des pensionnaires au mois pour la table et le logement, à des prix très modérés. Il prévient MM. les voyageurs et les habitants n'ayant que quelques jours à passer en ville, qu'ils trouveront toujours chez lui des chambres confortables à des prix raisonnables, et une table parfaite à des conditions raisonnables.

Madame Danflous ayant pris la direction spéciale de la maison, portera toute son attention au service, et tous ses soins pour la constante satisfaction de sa clientèle ; désirant faire de sa maison l'égal des meilleurs établissements de ce genre. 8 nov—2m

EN débarquement du navire GARIBALDI, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés—

80 barriques vin rouge, Montferrand, Drouet & Gautier
10 " " Margaux,
10¼ " " do
5 " Sauternes
10¼ "

856 caisses 12 btles. vin rouge Lion's Brand, au draw back. OSCAR BERCIER & CO,
1er déc—7f 17, rue St. Louis.

EN débarquement du navire GARIBALDI, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés—

400 caisses 12 bout. vin rouge,
100 " " blanc supérieur,
50 " " vinaigre blanc,
30 barriques vin rouge, Teynac neveu,
600 caisses 12 b. do do

OSCAR BERCIER & CO,
1er déc—7f 17, rue St. Louis.

COGNAC.

20 Quarts Cognac Goldenburg 1805, Sutten 1831,
10 huitièmes vieux cognac Larronde.
En magasin et à vendre par OSCAR BERCIER & CO,
1er déc—7f 17, rue St. Louis.

HOTEL AUGUSTE MAS

No 104 PRINCE STREET, Entre Green & Mercer, New York.

PENSION FRANÇAISE, CAFÉ & BILLARD

MME MAS continue de tenir à la disposition de messieurs les cuisiniers, pâtissiers et autres, Vestes Tabliers, Bonnets, Couteaux, &c. 30sep—au 15 jan

Hotel de Barcelone, No 23, Great Jones, près Broadway NEW YORK.

CET hôtel, dirigé par M. A. CUYAS, offre aux voyageurs tout le confort désirable. Le service y est parfaitement organisé et la table excellente. Les prix de la maison sont modérés. 27 oct—3m 2 fd

THE LAKE HOUSE Restaurant au Lac.

W. B. Smith .... Propriétaire.

LE LAC HOUSE, au débarcadère de Rickok, à l'extrémité du chemin de fer macadamisé, a été pris à bail par le soussigné, qui peut aujourd'hui présenter

A SES AMIS ET AU PUBLIC EN GENERAL

Tout ce qu'une table peut avoir de plus exquis.

11nov☞ W. B. SMITH.

Remède de Dennaud contre la Calvitie.

HUILE PRÉPARÉE DE PALME ET DE MACE, POUR CONSERVER RESTAURER ET EMBELLIR LA CHEVELURE.

C'EST l'article le plus agréable et le plus étonnant qui ait jamais été vu. Le propriétaire a consacré tout son temps à le combiner et à le préparer. Chaque ingrédient est employé selon ses propriétés et ses proportions convenables. Inutile de faire l'éloge de la préparation; qu'on l'essaie et on sera convaincu de son efficacité.

Les dames trouveront que non seulement il restaure mais et embellit la chevelure, mais encore qu'il est indispensable à la toilette à cause de son parfum délicat et de l'odeur délicieuse de l'huile de Palme et de Macé.

A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par T. W. WRIGHT & Co,
21, Chartres, entre Canal et Douane.
1er déc—3 m—3 pael D,

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Linge fait, Chapeaux et Chaussures.

PAR E. ROGER & Co.,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI 3 courant, il sera vendu à 10 heures du matin à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

150 lots Marchandises sèches, telles que Indiennes, Draps, Casimirs, Satinets, Molleton, Couvertures, Cotons blancs et écrus, Kentucky Jeans, Cotonnade Log Cabin, Denims, Etoffe rayée, Bonneterie, &c., &c.

Une facture de linge fait, Chemises, Caleçons, &c., &c.

300 douzaines Chapeaux pour hommes et enfants.

75 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

10 caisses Cardes pour coton et laine Nos 6 à 10.

Conditions à la vente. 24déc

Cognac français, cidre champagne, fromage suisse, whisky, pois concassés, vin rouge, sucre, harengs, bœuf mess, jambons passés au sucre, saindoux feuille, beurre, chandelles.

PAR F. F. TRINCHARD

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan rue Gravier No 42—

25 ¼ cognac français, 20 barils whisky,
20 barils cidre champagne 15 caisses fromage suisse,
40 barils bœuf mess, 75 barils pois concassés,
50 caisses fromage, 15 barils sucre-brut
200 tierçons et frequins saindoux 45 frequins beurre,
25 caisses vin rouge, 300 caisses harengs,
250 caisses café moulu, 100 caisses tabac à chiquer.

Poivre, amers, poudres levain, cirage, savon, sel, fruits au jus, absinthe, moutarde, tabac à fumer.
Conditions—comptant. 3déc

Pommes de terre. Pommes de terre

PAR F. F. TRINCHARD, Encanteur.

AUJOURD'HUI, à midi, il sera vendu à l'encan, sans réserve, sur la Levée, au poteau 22, 1er District—100 barils pommes de terre, en débarquement de la barque Florence 3 déc

PAR R. SCOTT, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, jeudi, 3 décembre, à 10 heures, au No 54 rue des Magasins, jambons, bœuf, café moulu, chandelles, fromage de Gruyère, mélasse, clous, épices, huile d'olive, graisse, beurre cigarres, tabac à fumer et à chiquer.

Egalement—Whisky, eau-de-vie en barils et en caisses, ale écossaise &c. &c. 3 déc

Vente à l'encan, de meubles de maison et de cuisine

PAR HECTOR H. McLEAN, encanteur, Bureau et magasin d'encan, rue des Magasins, No 19, coin Commune

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, trois du courant, à 10 heures et demie, au numéro 236 de la rue des Magasins, entre les rues St Joseph et Delord—meubles de salon et de salle à manger en acajou et noyer, tapis, glaces, nattes, tous les meubles d'une maison, meubles de salle à manger et de cuisine—Conditions, comptant.

Egalement— Une excellent machine à coudre en bon état. 3 déc

Marchandises sèches, habillements d'hiver, souliers, brodequins, bottes de cavalerie, chapeaux, casquettes, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salles d'encan 69, rue de Chartres.

VENDREDI 4 courant à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No 69, 100 lots marchandises sèches, telles que couvertures grises et blanches, flanelles rouges, blanches et bleues, satinets et casimirs, cotons blancs et écrus, indiennes américaines, mérinos et mousseline de laine noire et couleurs, bas et chaussettes mouchoirs batiste fil, serviettes fil, cotonnades, &c.

—AUSSI—

100 lots habillements d'hiver et chemises flanelle et mérinos, caleçons coton écru, chemises blanches et en flanelle, cravates, &c.

—AUSSI—

50 caisses bottes, souliers et brodequins,
10 dito bottes de cavalerie
15 dito chapeaux noirs pour hommes.
Conditions à la vente 3 déc

Vente pour cause de départ, Beaux Meubles en acajou

PAR J B CROZAT, encanteur,
Bureau No 96, rue Royale, près St Louis

IL sera vendu vendredi, le 4 décembre 1863 à 10 heures A M, rue Bourbon No 34, entre Douane et Bienville, savoir:

Un grand assortiment de meubles de choix en acajou et noyer, tels que sofas, divans, armoires, berceuses, chaises, tables, toilettes dessus en marbre, glaces, ornements de cheminées, bois de lits, lavabos, matelas, etc.

Conditions comptant, payables en billets ayant cours. 2 déc

Succession de Noël Magnon—No 19,989.

PAR J B CROZAT, encanteur.
Bureau, No 96 rue Royale près St Louis

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. S. Whitaker, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 27 novembre 1863, il sera vendu SAMEDI 2 janvier 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, savoir :

Un lot de terre au faubourg Franklin, désigné par le No Un de l'îlet No 58, sur le plan original du dit faubourg, dressé par le voyer de la ville, le 18 mai 1841 et déposé en l'étude de C. Pollock alors notaire en cette ville. Le dit lot mesurant au pied anglais quarante pieds de face à la rue Mandeville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et faisant le coin des rues Mandeville et Marais. Ensemble les bâtisses qui se trouvent sur le dit terrain

Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit avec intérêt de 8 p0 du jour de la vente à l'échéance et à 8 p0 de l'échéance jusqu'au paiement final, le tout assuré par hypothèque sur la dite propriété avec obligation de la part de l'acquéreur d'assurer les bâtisses qui font partie jusqu'au concurrence de montant de la moitié de l'adjudication et de transférer la police à la tutrice.

Actes de vente pardevant J. Cuvillier, notaire public aux frais de l'acquéreur. 3 déc—12,21 et 2 jan.

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame de Fontaine vs Victor David.

SIXIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 10,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 4 janvier 1864 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Royale, de Chartres et Toulouse.

Le dit terrain mesure vingt-six pieds sept pouces cinq lignes de face à la rue St Pierre, vingt cinq pieds et six lignes de largeur en arrière, sur cent-quinze pieds et six pouces sept lignes de profondeur, suivant un plan dressé par J. Communy, voyer, le 26 de juin 1843, en la possession du défendeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les bâtisses et améliorations consistent en cette belle maison de résidence en briques à trois étages avec toiture couverte en ardoises portant le No 42 sur la rue St Pierre, ainsi que les dépendances et autres.

Ladite propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de F. Bouton, par acte au rapport de Louis T. Caire, alors notaire public en cette ville, en date du 18 d'octobre 1837.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
3déc—3,12,21,28,4janv

Mme OLYMPE, 29............Chartres............29.

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et aux dames de la Nile Orléans, qu'elle vient de rapporter de Paris, un bel assortiment de marchandises : Soieries Lainages, Draps de Velours, Pour les Robes, Mantilles, Châles et Nouveautés—Confections, Lingerie, Corsets, Gants, Ombrelles, Eventails, Bijouterie ; Rubans, Fleurs, Chapeaux, Coiffures, &c. &c. Toutes ces marchandises seront vendues à des prix très modérés. Chapeaux depuis 12 et 15 piastres.

Les Robes et Confections seront comme par le passé sous la direction du goût bien connu de Mlle Ernestine, et les modes emplètes à une personne de talent, sortant des premières maisons de Paris et venue avec Mme Olympe.

Termes—Comptant. 28nov—16f

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

MADAME SOPHIE SEEUWS, No 55, rue Royale, encoignure Bienville, annonce à sa clientèle et au public, qu'elle vendra son beau stock de marchandises au prix coûtant. Elle vient de recevoir un assortiment de marchandises nouvelles qu'elle vendra également aux mêmes conditions afin de liquider promptement, telles que—Chapeaux de velours et soie, crins et pailles et chapeaux d'enfant en tous genres, rubans, soieries, velours, toutes les couleurs nouvelles une grande quantité de dentelles noires Chantilly et guipures de volants de toutes les hauteurs, un assortiment de parures en point d'Alençon applications, point Duchesse VALENCIENNES, &c. Un assortiment de pointes en dentelles de laine, des VOILETTES Chantilly, GUIPURES et un grand assortiment de FLEURS, et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant, afin de liquider promptement.

21 oct—3m S. SEEUWS.

SIROP de BATTERIE, Sans Bi-Sulphite.

A vendre par A. C. WHARTON,
28 nov—6 f Encoignure Dauphine et Hôpital.

AVIS.

LES BONS suivants ont été volés dans notre bureau :

Vingt bons consolidés de la ville de la Nouvelle Orléans, numérotés 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2180, 3282, 5055, 5069, 5076, 4649, 4650, 3249, 4643, 4644, 4645, 4646, 4647, 4648, 5066, tous datés 1er juillet 1852. Chaque bon est de mille piastres ($1000), échéant dans quarante ans [40] ans, portant 6 pour cent d'intérêt payable semi annuellement sur l'échange des coupons qui y sont attachés. Le public est prévenu de ne pas négocier ces bons.

WARNEKEN & CO
Nile-Orléans, 30 novembre 1863. 2 nov☞

Avis aux Amateurs de Sellerie.

A LA SELLE ANGLAISE.
—TRANSFERT DE MAGASIN—
LE MAGASIN DE SELLERIE

Anciennement connu aux Nos. 121 et 123, Rue ROYALE, Est transféré au No. —24.— Rue ST-CHARLES.

Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER FOUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, EPERONS A VIS et autres, &c, &c. Le tout à des prix modérés. 20 oct—au 1 janv

Quartier Général, département du Golfe.

Nile-Orléans, 21 novembre 1863.
ORDRES GENERAUX No—
[EXTRAIT.]

COMME il est venu à la connaissance de ce Quartier Général que certaines personnes irréfléchies, dans le commerce de cette ville, ont défiguré le drapeau des Etats Unis arboré sur leurs magasins, en y attachant des annonces de leurs marchandises ;

Le maréchal prévôt général du département est requis de veiller à ce que cela cesse sur-le-champ.

Le drapeau est l'emblème de la puissance et de la dignité de la nation et ne doit être défiguré par aucun individu dans les limites de ce département militaire.

Par ordre du major général BANKS,
J. SCHUYLER CROSBY, faisant fonctions d'adjudant général assistant. 21nov☞

Certificats de Terre militaires Achetés par

M. JUDSON, coin Canal et Camp
7 nov—1m

La Compagnie Express d'Adams, RUE DES MAGASINS, No 5,

SE charge de l'expédition de petits paquets et de paquets de valeur, de marchandises, d'échantillons et de billets de Banques, par chaque steamer de la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis par la voie de New York.

Elle expédie également des marchandises par le haut du fleuve, trois fois par semaine, par des messagers spéciaux, pour toutes les parties de l'Ouest et du Nord-Ouest, par la voie de Caire et de Memphis.

On vient chercher et on livre à la Nile-Orléans, sans frais extra, les articles qui doivent être envoyés par l'Express.

Tous les paquets expédiés par la voie de Cairo et de Memphis, doivent être accompagnés de permis de la Douane.

Pour les détails, les prix, etc., s'adresser à
8 nov—☞ A. S. BLAKE, Agent.

E. CONERY. GROCER EN GROS,

31........................GRAVIER.......................31

A transporté son magasin du No 2 Front Levée au No 31 Gravier, où il recevra ses amis et le public. On y trouvera en tout temps un choix varié de comestibles, tels que—conserves, gelées, sardines, jambons, sucre, café, thé, &c. Son stock de vins et de liqueurs est considérable et de qualité supérieure. 14 oct—3m

Mme ALLUARD, SOMNAMBULE FRANÇAISE, Rue Trémé, No 268, entre Ursulines et Bayou

TRAITE avec succès les maladies nerveuses, le catarrhe pulmonaire, l'asthme, la gastrite, les aigreurs d'estomac et les digestions difficiles, la diarrhée, la dyssenterie, les fièvres intermittentes et les maux de yeux. Toutes ces cures sont attestées par un grand nombre de familles honorables de la Nile Orléans.

Consultation tous les jours. 1er nov—3m

BITTERS de plantation, de Drake—60 douzaines, à vendre par R. J. MART & CO, 78 et 79, rue Tchoupitoulas
8nov

VENTES A L'ENCAN.

Vente sans réserve aucune. ALAMBIC EN CUIVRE. PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI le 3 décembre, à 10 heures du matin il sera vendu à l'encan, au magasin No 17, rue Toulouse entre Chartres et Levée.

Un grand alambic en cuivre de la contenance d'environ 800 gallons plus ou moins, avec serpentin et cornue, en cuivre, cuve, &c.

La vente sera positive et sans réserve aucune.
Conditions—comptant en billets ayant cours 1r déc

COTON. COTON. 160 balles coton à l'encan. PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu jeudi, 3 décembre, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp No 93 :

160 balles coton

Des échantillons seront exposés à la vente.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 2déc

Sucre! Sucre! 32 boucauts sucre.

Vente à l'encan pour le compte du département du Revenu Intérieur.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, aujourd'hui jeudi 3 du courant, à 10 heures et demie, sur la Levée au pied de la rue de la Douane, par ordre du capitaine S. W. Comstock, surintendant d'habitations, pour le compte du département du revenu intérieur

32 BOUCAUTS SUCRE

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 3 déc

Sucre! Sucre! 156 boucauts sucre à l'encan. PAR R. T. MONTGOMERY

IL sera vendu vendredi 4 du courant à 10 heures et demie rue Natchez

80 BOUCAUTS SUCRE

Immédiatement après, à l'entrepôt Star, au coin des rues Notre Dame et Commerce

46 BOUCAUTS SUCRE

Ces sucres sont de choix et prêts pour être expédiés.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 3 déc

Cordes coton! cordes coton! PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui jeudi 3 du courant, à 10 heures du matin, au No 47 de la rue des Magasins—25 caisses cordes coton Whittemore & Co No 1 parfaites
Conditions—comptant.

Flax et Duck Russia, corde Russia Bolt et Bunting

PAR D E MORPHY, Encanteur

IL sera vendu, samedi, 5 du courant, à onze heures du matin, au No. 47 de la rue des Magasins—

10 balles Flax et Russia Duck,
24 rouleaux corde Russia Bolt,
1 caisse Bunting, rouge, blanc, bleu, jaune et gris.
Conditions—comptant. 3déc

Vente de commerce.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, pour clore une consignation, jeudi trois décembre, à onze heures du matin au magasin de MM. Grieff, Byrnes & Co. au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez—

77 caisses chandelles Parafine.
217 do café moulu
150 do demi-bouteilles à cidre,
36 do allumettes,
44 tierçons jambons,
3 boucauts jambons
12 tierçons bœuf sec,
10 caisses mouton rôti, cans de 2 livres,
45 do bœuf " de 4 "
3 do fraises " de 2 "
3 do tabac à chiquer de la Virginie,
30 demi boîtes thé Fouchong,
37 barils biscuits de bord,
34 do biscuits doux et soda,
7 caisses crème de tartre,
12 barils pois concassés
12 boîtes sacs en pitre,
11 caisses cheminées pour lampes à huile de charbon,
1 lot lampes et becs à huile de charbon
3 grosses tabac pressé patente de Goodwin
Conditions—comptant 2déc

Jambons, fromage, riz, tabac, liqueurs PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

JEUDI, 3 du courant, à 11 heures il sera vendu à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier—10 tierçons jambons passés au sucre, 25 caisses fromage, 25 barils et demi barils de riz, 45 frequins saindoux, 10 barils huile de charbon, 30 caisses tabac à fumer, 10 caisses tabac à chiquer, whisky, eau de vie, &c.
Conditions—Comptant 3 déc

Marchandises sèches, vêtements et lingerie pour messieurs. PAR HOFFMAN & MARKS

J. HOFFMAN, encanteur, Bureau, rue de Chartres No 36

VENDREDI 4 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

8 balles kerseys écrus,
2 balles kerseys bleus,
Bois de fantaisie, Casimirs,
Draps Mitton,
Draps français, noirs fins,
Doeskins noirs,
Satinets noirs et fantaisie,
Flanelles croisées bleues, grises et rouges,
Flanelles blanches fines,
Mousselines de laine et mousselines de laine,
Popelines françaises assorties,
Cotons blancs et écrus,
Indiennes anglaises et américaines,
Toile blanche d'Irlande,
Gingham et cotons,
Couvertures grises et blanches.

—AU PREMIER—

150 lots de vêtements—composant un assortiment pour dames, messieurs et enfants.

200 lots de lingerie pour messieurs, tels que chemises de peau en laine grise, chemises fines de voyage, chemises devants de toile blanche, &c. 3déc

COTON. COTON. COTON

Vente importante d'une liste de 305 balles coton, divisées en lots réguliers et offrant le choix à Messrs. les acheteurs,

PAR WM. P. VINCENT, encanteur.

SAMEDI, 5 du courant, à 11 heures précises il sera vendu au magasin d'encan, No 84, rue de la Douane, par M. P. Vincent, encanteur,

305 balles coton, balles séchées, en parfait état de chargement, garanties conformes aux échantillons.

Termes de la vente—comptant en billets du Trésor.

Les échantillons pourront être examinés le jour de la vente à partir de 8 h. du matin 3déc

Bernard Turpin, ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE, No 93, rue de la Vieille Levée

Entre St Louis et Conti. 16 —1m

The City Bank of New Orleans, BANQUE DE DEPOTS,

Rue du Camp, No 48, coin Commune.

CETTE Banque achète et vend le Change étranger et le Change pour les Etats Unis. Tirage et Papier commercial et escompte et les billets qui n'ont pas cours.
1er nov—☞ W. S. MOUNT, Directeur

MODES NOUVELLES.

CHAPEAUX neufs et élégants pour dames de $18 à 24 pour $10 et 12—AUSSI, A PERTE DENTELLES, BRODERIES, ROBES DE BAL, MANTEAUX, FLEURS ET RUBANS extra plumes, velours, &c, &c. Façon de robes et confections à une bas prix, rue de CHARTRES No 54, chez
3 nov—3m ED. FROIDEVAUX

Restaurant St-Louis Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés. 3juil—6m

MAISON J. AUGÉ, Au coin des rues Chartres et Bienville

CETTE maison vient de recevoir, par le steamer Parkersburg, un nouvel envoi de marchandises, consistant en : Peignes à chignon, écaille et ivoire, peignes nouveaux, Peignes à papillotes écaille et de fantaisie, Parfumeries des meilleures maisons de Paris, Huile de la Société Hygiénique, Pommades Duchesse, chateleine, cold cream crème de lys, &c ; Extraits et Cosmétiques assortis de Lubin ; Véritable eau de Cologne de Jean Marie Farina, modèles de toutes grandeurs ; un Grand Assortiment d'Objets de fantaisie pour toilette,

RESILLES et PARURES pour bals et soirées haute nouveauté ; Cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs.

Un très beau choix de montures en or ce qui a été fait de plus nouveau pour la Bijouterie en Cheveux.

Il a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de reprendre son ancienne coiffeuse Mary, connue dans sa maison depuis dix ans, elle sera constamment à la disposition des dames qui désireront être coiffées par elle.

Il recommande aussi sa nouvelle composition si avantageusement connue depuis nombre d'années, elle conserve la chevelure, en empêche la chute et entretient la propreté de la tête.

Attendu par les premiers steamers un grand assortiment de Gants Jouvin et autres. 27nov

E. BORDELOIS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE, IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c 41........Vieille-Levée........41

NOUVELLE ORLEANS. 19oct—6m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée
Nouvelle Orléans, 19 novembre 1863. 19 nov—3m

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MÉDOC,

45	" "	Puisseguin,
60	" "	St. Julien,
150	" "	1851,
200	" "	ordinaire,
40	" vin blanc	Sauternes,
20¼	" "	

200 caisses 12 bouteilles "
50 " 24½ "
1280 " 12 " vin rouge St. Julien,
10 quarts cognac Sutten 1831,
10 octaves " Otbes,
20 barils vieux sherry.—A vendre par
18nov—6m E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée

AVIS.

Le magasin de Pianos de A. FERRIER est transféré pour le moment rue Royale, Nos 286 & 288, entre les rues St-Philippe et Ursulines, ancien local. 2sep—6 m

DRAGÉES ET SIROP DE FER (TYROPHOSPHATE DE FER.) DE FOUGERA.

CETTE préparation approuvée par l'*Académie Impériale de médecine de Paris*, est journellement prescrite par les médecins les plus distingués comme le remède le plus efficace contre—

La Chlorose, Leucorrhée, Aménorrhée, Dysménorrhée, Anémie, Dyspepsie, Perte d'appétit, Phthisie, Chorée, Névralgie, Palpitations de cœur, Insomnies, Inquiétudes d'esprit, Irritation des nerfs, Faiblesse générale, Pertes séminales etc—Prix du flacon $1 00, *du 1¦2 flacon 50 cents.*

Agent E. E. MOUGIN, Pharmacien, Nouvelle-Orléans. Encoignure Dauphine et Douane. 15oct—3m—3 S

ACHAT D'ORET D'ARGENT.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir de France un magnifique assortiment de LUNETTES, de PINCE-NEZ et de VERRES de toutes sortes, du meilleur choix et qu'il vendra à des PRIX MODERES.

POSE et CHANGE de verres.

Vente de COUVERTS ALFENIDE garantis.

C. ROUYER,
rue Chartres, No 136,
8nov—M.J.S.&D.—4m près l'hôtel d'Orléans

AVIS IMPORTANT. C. MARMU,

20, rue Royale, entre Burnville et Conti,

A l'honneur d'informer le public en général qu'il fait des CARTES DE VISITE à $3 la douzaine et $2 la demi-douzaine.

☞ Supérieures à celles de tout autre artiste de cette ville. 8 nov—1m

CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin et de Piper Heidsick & Co.

VENANT D'ETRE REÇU et à vendre à l'Agence rue Tchoupitoulas, No 15 :

40 caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin en grandes et demi bouteilles.

20 paniers VERITABLE CHAMPAGNE Piper Heidsick & Co, en grandes et demi bouteilles.

PLEINEMENT GARANTIS PAR LE SOUSSIGNÉ.

10 caisses champagne, cachet vert.

B. E. CASTENDYK,
6 oct—☞ 3 rue Tchoupitoulas No 15.

Graines de 1863.

Reçu par le navire MARIE FELICITÉ du Havre, un assortiment de GRAINES EUROPEENNES, de la récolte de 1863.

Ces semences étant les plus fraîches dans le marché, le soussigné espère que le public les favorisera d'une visite.

J. BACHMELIER, 21 et 23, rue Ursulines, 6sep—6m entre Chartres et Levée